

**DELIBERATION N° 18/390 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE
2018 DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE
ANIMEE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE
L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE DE CORSE**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L.111-2 (2°), L.112-2, R.112 et D.311-1,

- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n° 17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-65 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 23 octobre 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de convention d'application financière au titre de l'année 2018 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ladite convention et à conduire toutes procédures afférentes.

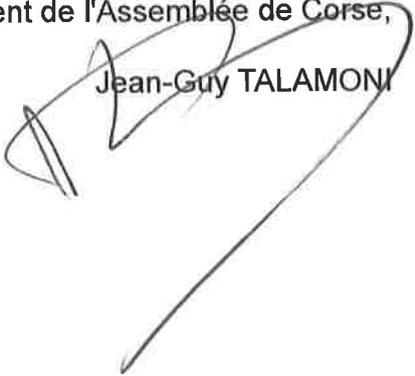
ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 octobre 2018 ,

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION
FINANCIERE 2018 DE LA CONVENTION DE
COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE
2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU
CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE
DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre examen concerne l'approbation de la Convention d'application financière 2018 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 et entre la Collectivité de Corse le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse).

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre territorial. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107.3.d du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Dans le cadre de la délibération n° 14/244 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2014, la Collectivité de Corse a donc effectué une première mise en conformité des règlements du fonds d'aides à la création avec les nouvelles règles communautaires de la Communication Cinéma (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013. En 2015, dans le cadre de la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 ces règlements ont été placés sous le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, conformément aux directives de la Commission européenne.

En 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles. Ce règlement a également été placé sous le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014.

La philosophie de la nouvelle génération de convention de coopération est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque territoire et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC. Elle comprend donc une partie détaillant la philosophie et

les différents champs culturels et économiques de la politique cinématographique et audiovisuelle du territoire insulaire et une partie détaillant les modalités techniques afférentes à sa mise en œuvre.

Elle reprend les avancées des conventions précédentes en ce qui concerne notamment, les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la CTC, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

La politique du CNC concernant cette nouvelle génération de convention de coopération est de mettre l'accent sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image, le soutien aux œuvres dites difficiles, la diffusion des œuvres aidées et la médiation culturelle, des axes sur lesquels de nouvelles mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées. Elle initie également un accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire.

Le nouveau règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, voté, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 reprend en compte la mise en application des avancées proposées par le CNC dans le cadre de cette convention.

I) RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2017-2019

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse.

Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Cette participation du CNC sur les différents titres de la convention se décline comme suit :

- TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

Dans le cadre de cette convention le CNC a mis en place un volet concernant l'émergence des talents (cf. article 4). Le CNC soutient désormais à hauteur de 5 000 € l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques pour les aider à mettre en œuvre leur projet.

Il soutient également selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € de la Collectivité de Corse, le dispositif de bourses de résidence aux auteurs mis en place dans le cadre du nouveau règlement de la Collectivité de Corse. Ce dispositif a été pensé pour aider les auteurs et les réalisateurs à sortir de leur isolement. Ces bourses peuvent

concerner des dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Ateliers Varan / résidence d'écriture du GREC) mais également de nouveaux dispositifs à créer (techniques de la conception de séries, résidence d'écriture en langue corse, par exemple) et des formations reconnues basées sur le continent.

Le CNC n'intervient plus financièrement en ce qui concerne la Collectivité de Corse dans le champ des aides à la création classique (écriture et développement de fiction et de documentaire). Néanmoins il participe de manière forfaitaire, à l'écriture et au développement de projets d'œuvres destinés aux nouveaux médias, à l'exclusion des jeux vidéo (cf. article 5), c'est-à-dire à une exploitation sur des services ou sous forme de services, mis à disposition du public par tout terminal, fixe ou mobile, permettant l'accès à l'internet.

Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif un euro CNC pour deux euros CTC pour les aides à :

- la production d'œuvres cinématographiques de courte durée (cf. article 6) ;
- la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (cf. article 7) ;
- la production d'œuvres audiovisuelles (cf. article 8).

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention initie un accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens (cf. article 9) signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants dans le cadre d'un abondement d'1 euro pour 3 euros.

La convention précise également les montants minimum d'intervention de la Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale.

- TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Le CNC a initié dans le cadre de cette convention un soutien à la diffusion des œuvres aidés par la Collectivité de Corse sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre qu'elle soutient à hauteur de 50 %.

Le CNC apporte dans le même cadre que la précédente convention, son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle territorial aux images.

D'autre part, le CNC souhaite relancer les ciné-clubs dans les établissements scolaires en s'appuyant sur des jeunes en service civique encadrés par des médiateurs culturels de salle de cinéma. La constitution d'un réseau de médiateurs culturels reste un préalable à la mise en place par la Collectivité de Corse de ce dispositif qui serait soutenu financièrement par le CNC.

- TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma. Dans ce cadre la société MSG Cinéma a reçu le soutien conjoint de la Commission d'aide sélective du CNC et de la Collectivité de Corse pour la création du complexe cinématographique Ellipse à Aiacciu et le projet du complexe Galaxy à Portivechju qui a bénéficié d'une aide de 450 000 € du CNC et d'un soutien à hauteur de 467 500 € de la Collectivité de Corse.

Le CNC encourage également à la création de réseaux de salles. Elle a initié dans le cadre de cette convention un soutien au financement des postes de médiateurs culturels de salles de cinéma à hauteur d'1 euro CNC pour 2 euros CTC sur la base de la prise en compte à hauteur de 75 % par la Collectivité de Corse du financement de ces postes.

- TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La convention reprend le volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation. Elle initie un volet concernant la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique, une action autour de laquelle la Collectivité de Corse et le CNC pourraient être amenés à collaborer.

II) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2018

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget 2018 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention. Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

ACTIONS	CNC	CTC	TOTAL
<i>Titre I – Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	7 500 €	12 500 €
<i>Titre I – Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	250 000 €	250 000 €
<i>Titre I – Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €

<i>Titre I – Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	150 000 €	300 000 €	450 000 €
<i>Titre I – Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	200 000 €	400 000 €	600 000 €
<i>Titre I – Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	600 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €
<i>Titre I – Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
<i>Titre II – Article 13</i> Actions de diffusion culturelle <i>Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues</i>	12 500 €	12 500 €	25 000 €
<i>Titre II – Article 14</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire			
14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	9 000 €	11 000 €	20 000 €
14.2 Le dispositif « Collège au cinéma »	2 000 €	28 000 €	30 000 €
14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	2 000 €	48 000 €	50 000 €
TOTAUX	1 084 500 €	2 945 000 €	4 029 500 €

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle menée par la Collectivité de Corse en 2018 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée s'élève à 4 927 000 € avec une répartition 3 842 500 € CDC/ 1 084 500 € CNC.

Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2018, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 950 000 €. Ce montant est supérieur de 180 000 € à celui de l'année 2017. On peut ajouter à ce montant l'aide à la résidence d'écriture comptabilisée dans les nouveaux engagements. On peut noter également que pour la partie « Aide à la production d'œuvres audiovisuelles », le CNC a continué de dé plafonner son engagement en 2018, et accompagne la Collectivité de Corse à hauteur de 600 000 €, en raison notamment de la forte augmentation des productions de série de fiction sur le territoire.

Le montant de la participation du CNC aux nouveaux axes de la convention s'élève pour l'année 2018 à 121 500 €, un montant identique à 2017.

En revanche, le montant de la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour 2018 est stationnaire et s'établit à hauteur de 13 000 € du fait du faible niveau de fréquentation du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2018, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse qui figurent sur le tableau ci-dessus, s'élève à 4 029 500 € avec une répartition 73,09 % CDC, 26,91 % CNC quasi équivalente à l'année 2017.

La convention d'application financière (cf. annexe 1 de la délibération) mentionne également à titre indicatif le montant consacré aux actions économiques de développement de la filière (cf. article 2.2 de la partie politique de la convention de coopération). La somme indiquée représente le montant des aides octroyées par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière.

Le bilan 2017 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 est détaillé en annexe 1 de ce rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2018 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2018 de la convention triennale 2017-2019 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

- **Annexe 1 rapport** : Bilan 2017 de la convention de coopération CNC/CDC/Etat 2017-2019
- **Annexe 2 rapport** : Listing CNC projets aidés 2017
- **Annexe 3 rapport** : Récapitulatif fonds d'aides CTC 2017- Prévisionnel fonds d'aides CDC 2018
- **Annexe 4 rapport** : Prévisionnel convention d'application financière CNC 2018

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018
DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE**

2017-2019

ENTRE

L'ÉTAT

**(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de Région Corse -
- Direction régionale des affaires culturelles
de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

ET

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (RGEC) ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2016 portant nomination de la présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée – Mme Frédérique BREDIN, en renouvellement de son mandat, à compter du 15 juillet 2016 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4424-27 ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,

Vu la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 18/ AC de l'Assemblée de Corse du octobre 2018 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°17.319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse ;

Vu la délibération n°18. AC de l'Assemblée de Corse du 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse à signer la présente convention ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2018 ;

ENTRE

L'État, représenté par la Préfète de Corse, Préfète de la Corse du Sud, Madame Josiane CHEVALIER, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par sa Présidente, Madame Frédérique BREDIN, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

En application de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2017-2019, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité territoriale de Corse en date du 17 novembre 2017 et notamment de son article 17 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2018 s'établit comme suit :

Collectivité de Corse	3 521 655 €
CNC	1 084 500 €

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF 2018

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention excepté pour l'accueil de tournage intégré à la Collectivité de Corse et les opérations d'éducation à l'image (Titre II) dont les montants sont attribués aux opérateurs retenus sous la forme de marché public.

ACTIONS	CNC	CTC	TOTAL
<i>Titre I – Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	7 500 €	12 500 €
<i>Titre I – Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	250 000 €	250 000 €
<i>Titre I – Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €
<i>Titre I – Article 5</i> Aide au développement de projets d'œuvres pour les nouveaux médias	0 €	0 €	0 €
<i>Titre I – Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	150 000 €	300 000 €	450 000 €
<i>Titre I – Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	200 000 €	400 000 €	600 000 €
<i>Titre I – Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	600 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €
<i>Titre I – Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
<i>Titre I – Article 11.1</i> Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film	0 €	40 000 €	40 000 €
<i>Titre I – Article 11.2</i> Le soutien au développement de la filière	0 €	100 000 €	100 000 €
<i>Titre I – Article 12</i> Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages	0 €	55 000 €	55 000 €

<p><i>Titre II – Article 13</i> Actions de diffusion culturelle a) <i>Soutien aux festivals</i> b) <i>Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues</i> c) <i>Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional</i></p>	a) 0 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 402 500 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 402 500 € b) 25 000 € c) 0 €
<p><i>Titre II – Article 14</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire 14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » 14.2 Le dispositif « Collège au cinéma » 14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »</p>	9 000 € 2 000 € 2 000 €	11 000 € 28 000 € 48 000 €	20 000 € 30 000 € 50 000 €
<p><i>Titre III – Article 16</i> Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié</p>	<i>(Pour mémoire)*</i> 18 900 €*	200 000 €	200 000 €
<p><i>Titre III – Article 16.4</i> Le soutien aux réseaux de salles</p>	0 €	0 €	0 €
<p><i>Titre IV – Article 18</i> Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique</p>	0 €	100 000 €	100 000 €
<p><i>Titre IV – Article 19</i> Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique</p>	0 €	0 €	0 €
<p>TOTAUX</p>	1 084 500 €	3 842 500 €	4 927 000 €

* Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse : aide à la diffusion art & essai 2017 (18 900 €).

ARTICLE 3 : SUBVENTIONS DU CNC

Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse, d'un montant prévisionnel global de 1 084 500 €, seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78. Le premier versement soit 548 750 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 21 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2017-

2019, des délibérations des commissions permanentes, de l'attestation de la réalisation des projets aidés, des sommes mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **TITRE I – SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION**

- **Titre I – Article 4.1**

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

5 000 € à la signature,

- **Titre I - Article 4.3**

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

4 000 € à la signature,

- **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

75 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2021, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

100 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2021, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

300 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2021, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et

vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la Collectivité de Corse affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

- **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

50 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2021, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,
le solde à la réception d'un bilan annuel relevant notamment le nombre de films diffusés, le nombre de points de projection et leur répartition sur le territoire, le nombre de projections ayant fait l'objet d'une présentation par les réalisateurs (ou par un autre membre de l'équipe) ainsi que le coût définitif de l'action ainsi menée.

- **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,
le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2021.

- **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

- **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

L'ordonnateur de la dépense est la Présidente du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Les subventions et montants des marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement) d'un montant global de 2 945 000 € seront versés de la manière suivante :

- **TITRE I – SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION**

- **Titre I - Article 4.1**

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 20 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **Titre I - Article 4.2**

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1^{er} acompte de 50% sur appel de fonds,
- Solde au prorata à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 4.3**

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :

- 100% à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

- **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée, » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles »: ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales : ces aides seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1^{er} acompte 50% à la notification de l'avenant ou de la convention ;
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

- **Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 20 % (subvention globale supérieure à 23 000 €) ou de 50% (subvention globale inférieure à 23 000 €) sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux

A Aiacciu, le

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
la Préfète de Corse,
Préfète de la Corse du sud

Gilles SIMEONI

Josiane CHEVALIER

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
la Présidente

Le chef de mission de contrôle
général économique et financier

Frédérique BREDIN

Jean-Marie BRINON

BILAN 2017

CONVENTION 2017-2020
DE COOPERATION CINEMATOGRAPHIQUE
Et AUDIOVISUELLE

Entre l'Etat :
Ministère de la Culture et de la Communication
Préfecture de Région de Corse
Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée

La Collectivité de Corse

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

BILAN FONDS D'AIDES 2017 :

4 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année **en date des 17 mars, 2 juin 2017, 28 juillet 2017 et 27 octobre 2017**. Ce comité technique a été renouvelé en partie en 2012, en 2015 et en 2016. Il est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été à nouveau renouvelé partiellement en 2017.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 2 réunions du comité technique par les délibérations CE n° DEL1703522 CE du 16 mai 2017 (1^{er} comité), n° DEL1705114 CE du 4 juillet 2017, (2^{ième} comité) n° DEL1706253 CE du 17 septembre 2017 (3^{ième} comité), n° DEL1707948 CE du 14 novembre 2017 (4^{ième} comité).

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 2 641 928 € en 2017 (2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse, produit par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2017 s'élève à **2 761 928 €**.

Ces crédits ont concerné **92 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC)** (73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014, 74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005) **sur 183 présentés (taux de sélectivité d'environ 1 pour 2)**.

Dans ce cadre ont été répartis :

- **251 940 €** (189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 € en 2009, 199 100 € en 2008, 240 150 € en 2007, 185 580 € en 2006, 166 100 € en 2005) au titre des **aides à l'écriture et au développement**,

- **500 750 €** (410 000 € en 2016, 280 000 € en 2015, 415 000 € en 2014, 365 000 € en 2013, 465 500 € en 2012, 375 000 € en 2011, 301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006, 330 000 € en 2005) au titre de l'**aide au court-métrage**,

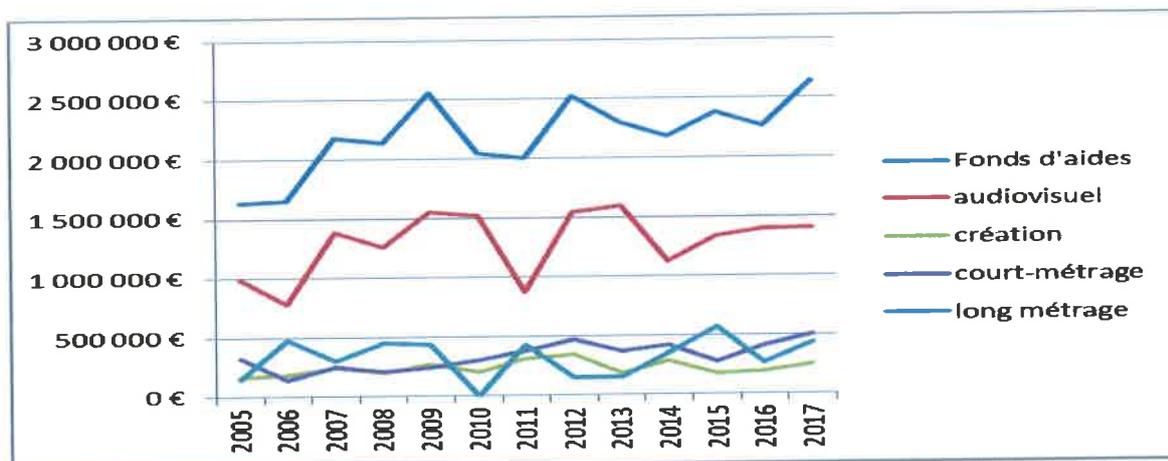
- **1 398 738 €** (1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1 513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005) au titre de l'**aide aux projets audiovisuels**,

- **432 000 €** (270 000 € en 2016, 573 643 € en 2015, 350 000 € en 2014, 150 000 € en 2013, 150 000 € en 2012, 430 000 € en 2011, 0 € en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007, 475 000 € en 2006, et 150 000 € en 2005) au titre de l'**aide au long métrage**,

- **12 000 €** au titre de l'**aide à la diffusion**.

- **46 500 €** au titre de l'**aide à la musique**.

A cela on peut rajouter **120 000 €** au titre de l'aide aux projets des films des étudiants du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC)



ARTICLE 4.1- LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION TALENTS EN COURT

L'opération « Talents en Court » portée par l'association DIFFUSION KVA s'est déployé en 2017 dans cadre du programme suivant :

✓ AVRIL > CORSE & PARIS

- Résidence d'écriture "MED IN SCENARIO" avec FRANCE Télévisions (Furiani) du 2 au 8 avril à Furiani ;
- Rencontre "TEC IN CORSICA" le 1er avril au cinéma ELLIPSE à Aiaçciu avec FTVS, ARTE et la CTC.
- Rencontre "LA CORSE TOUT COURT " le 20 avril à Paris au restaurant U MULINU avec la CTC, le GREC, CNC, FTVS et DIAPHANA ;

✓ JUILLET > CORSE

- Rencontre "TEC IN CORSICA" le 22 juillet à l'île Rousse en Corse à l'Hôtel LA PIETRA avec la CTC, Télé Paese et FTVS.

✓ AOÛT > CORSE

- Rencontre "TEC IN CORSICA" le 22 août à Calinzana en Corse à l'Hôtel LA PIETRA avec le conseiller en écriture et producteur Ron Dyens, les élus de la CTC et Télé Paese.

✓ OCTOBRE > CORSE

- Programmation d'un court-métrage de Marwan KHNEISSER " Talents en court et 1er Prix FTVS à MED IN SCENARIO en 2015 le 13 octobre à Arte Mare (festivale di u filmu e di l'arte mediterranie) à Bastia.

✓ NOVEMBRE & DECEMBRE > CORSE

- Session "TALENTS EN COURT" à Furiani.

Ses sessions "TALENTS EN COURT" ont concerné 13 réalisateurs insulaires, une réalisatrice originaire de Paris ainsi qu'une réalisatrice italienne. L'un des films présentés « Au Commencement » a depuis été réalisé. Ci-joint un tableau détaillant les réalisateurs participants et leur projet.

NOM - PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
BONNOT- GALLUCCI Valécien	BASTIA	COLPORTEURS
MAURIZI Léa	BASTIA	L'ULTIMA CORSA
REGOLI Stephan	BASTIA	FIGLIOLI DI PAISANI
ANTONI Myrddrina(avec Nicolas DUQUENOY)	AJACCIO	DYSPTOPIE
COLONNA-DESPRATS Zelda	BASTIA	APRES LE LEVER DU SOLEIL
NAVARRO-BERTELLO Sandrine	CALVI	ELVIRA
CODACCIONI Ilona	BASTIA	TU ES LE PÈRE
BIZET Francis	AJACCIO	RATANTE
COURT-MALLARONI Océane	PORTO VECCHIO	IRINA ET JOHAN
AGOSTINI CROCE Baptist	SORBO-OCAGNANO	LE LOUP
FIESCHI Rebekah	AJACCIO - NEW YORK	MAUVAISES TETE
SABATY Chani	CORSE	SCALATORIUM
MOLLET Tara	BASTIA	PAUMES
STADEROLI Sylvia	ITALIE	GAMINES
D'OLCE Isabelle	PARIS	AU COMMENCEMENT

La subvention de 12 500 € a été versée dans le cadre de la convention annuelle de soutien à l'association DIFFUSION KVA qui détaille un budget de 15 000 € TTC dédié à l'opération sur un coût total du programme d'activités de cette association dédiée à la promotion du court métrage de 80 105 € TTC soutenu en 2017 à hauteur de 35 000 € par la Collectivité territoriale de Corse. Le coût total de l'opération pour 2017 s'élève à 15 391 € (cf. bilan de l'association en annexe)

CODE	DEPENSES	MONTANT
6040001	PRESTATIONS DE SERVICES TEC IN CORSICA	3 580 €
60640001	BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	171 €
6230001	PUBLICITE TEC IN CORSICA	3 568 €
62510001	HOTEL TEC IN CORSICA	933 €
62510002	VOL TEC IN CORSICA	2 201 €
62510003	DPLCT TEC IN CORSICA	289 €
62573001	REPAS TEC IN CORSICA	4 312 €
	SOCIALES PDF JOINT	337 €
	TOTAL	15 391 €

Budget prévu	15 000 €	Budget réalisé	15 391 €
DIFFUSION KVA	2 500 €	DIFFUSION KVA	2 891 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €
CTC	7 500 €	CTC	7 500 €

ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRIURE ET AU DEVELOPPEMENT

Le montant attribué aux aides à la création continue de progresser en 2017 avec un total de **251 940 €** (195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011) pour un nombre de projets aidés, également en forte hausse, de **38 projets aidés sur 78 demandes** (27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011).

Ces aides (autour de projets détaillés aux articles 6, 7 et 8 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné **23 documentaires, 8 longs métrages, 4 courts métrages et 3 séries de fiction.**

Budget prévu	222 000 €	Budget réalisé	251 940 €
CTC	222 000 €	CTC	251 940 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 4.3 – SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

La mise en place tardive des nouvelles dispositions réglementaires de la Collectivité territoriale de Corse n'a permis de rendre efficiente cette nouvelle mesure que dans le cadre du, 4^{ième} comité technique 2017.

Le porteur de projet pressenti s'est finalement rétracté préférant passer directement à la mise en production de son docu fiction.

Budget prévu	12 000 €	Budget réalisé	0 €
CTC	8000 €	CTC	0 €
CNC	4 000 €	CNC	0 €

ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC), en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM, et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Ceux-ci sont choisis au sein de candidatures spontanées, de projets d'étudiants par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et de projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier se déroule actuellement à Portivechju en partenariat avec la Cinémathèque de Corse.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC, et la CTC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse). Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals, comme « Le voyage dans la boîte » d'Amine SABIR ou « Chiens » de Mme Caroline POGGI dont le premier court métrage « Tant qu'ils nous restent des fusils à pompe » a reçu l'Ours d'Or au festival de Berlin. Caroline POGGI vient de finir son premier long métrage intitulé « Jessica for ever ». Le court métrage de Julien MEYNET ancien élève de l'IUT de Corse, intitulé « La Terre Brulée », a été présélectionné aux Césars en 2015. Yannick Casanova a été sélectionné cette année au Festival du cinéma du réel pour son documentaire d'auteur « Danielle Arbid – Un Champ de Bataille » diffusé par ARTE.

- En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, sont organisées à Corti depuis 11 années « les Nuits méditerranéennes du court-métrage » afin notamment de sensibiliser les étudiants de l'Université aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage et donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse. Ce festival regroupe plusieurs sections dont une réservée aux films des étudiants des universités méditerranéennes de cinéma.

De nombreux professionnels sont présents au gré des années : (CNC, Agence du court-métrage, chaînes (ARTE, France Télévision qui dote le prix d'un préachat, Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de carte blanche). Ce festival a déployé pour sa dernière édition sa programmation sur 4 lieux différents, en commençant par Furiani, Corti, Aiacciu pour finir à Paris.

L'association organisatrice de ce festival a également mise en place l'opération « Talents en court » qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire.

Un autre festival de court métrage, baptisé « Des Courts en Fête », a également vu le jour. Sa spécificité est de se dérouler simultanément sur plusieurs villes du territoire.

Les films aidés cette année s'inscrivent naturellement dans des problématiques sociales et culturelles corses ou méditerranéennes avec certaines thématiques plus actuelles comme le désir féminin ou l'immigration. On peut noter de manière plus spécifique que dans plusieurs de ces fictions les motifs de la chasse et la nature brute, sauvage reviennent de manière assez récurrente, utilisés comme un révélateur des désirs profonds des protagonistes.

L'un d'eux intitulé « **SOUVENIR INOUBLIABLE D'UN AMI** » prend la Corse en tant que décor déspatialisé du Liban. Il a obtenu le prix du Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) au festival Côté Court 2018 à Pantin.

Dans le cadre des aides à la production, 10 courts-métrages de fiction (10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) et 4 documentaires d'auteur (2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) ont été aidés par la CTC sur les 50 demandes (28 en 2016), 11 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et 5 sont produits par des sociétés insulaires.

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 3 courts-métrages de fiction (4 en 2015, 2 en 2014) ont été aidés par la CTC sur les 11 demandes (6 en 2016).

A l'exception de 3 films historiques, la plupart des fictions inscrivent leur action dans les réalités sociales et culturelles de la Corse contemporaine :

AUTOUR DE LA VIOLENCE INSCRITE DANS LA SOCIETE CORSE

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **APRES LES ARMES** » produit par la SARL APACHE FILMS (PARIS) et réalisé par Jean-Louis ORLANDETTI suit le parcours d'un père, nationaliste en retrait de l'action politique, qui tente de sauver son fils et apaiser ses désirs de vengeance suite à l'assassinat d'un proche qui s'est trouvé embringué dans une guerre du milieu.

- « **LA VEUVE SAVERINI** » produit par la SARL LES FILMS DU CYGNE (ANNECY) et réalisé par Loïc GAILLARD est la revisitation d'une nouvelle de Guy de Maupassant dont l'intrigue se déploie entre la Corse et la Sardaigne autour de la vengeance murie par une mère à l'encontre de l'homme qui a tué son fils lors d'une rixe.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **LE PUISSANT ROYAUME** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et écrit par Julien MEYNET explore la relation complexe et dysfonctionnelle qui lie deux jumeaux, leur jalousie autour de la reconnaissance paternelle qui va se cristalliser au cours d'une partie de chasse et donner lieu à une confrontation paroxystique.

AUTOUR DES FEMMES ET DU DESIR

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **SUR LA TERRE NUE** » produit par la SARL LES FILMS DU DIMANCHE (ROUEN) et réalisé par Julie PERREARD nous parle de la complexité du désir féminin à travers le regard d'Alice et des relations qu'elle entretient avec deux hommes du village de son enfance, Jean son amant urbain de 50 ans et François, son frère resté au village, un homme de la terre âgé de 70 ans qui va mourir.

- « **AU CŒUR DES FEMMES** » produit par la SARL FOLLE ALLURE (ALUZE) et réalisé par Marie MURCIA traite de la condition féminine à travers le portrait de cinq femmes très différentes, fragiles et fortes qui mènent, chacune à leur façon, leur marathon quotidien en essayant de ne rien abdiquer de leurs désirs et leur appétit de vie.

AUTOUR DE PERIODES HISTORIQUES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA CORSE

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **AU COMMENCEMENT** », produit par la SARL LES FILMS PORTALIS (PARIS) et réalisé par Isabelle D'OLCE, imagine le quotidien de Napoléon enfant à Aiacciu dans le contexte historique et familial qui l'a vu grandir et déterminé sa destinée.

- « **AIO ZITELLI** » produit par la SARL C4 PRODUCTIONS (L'ISULA) et réalisé par Jean-Marie ANTONINI inscrit son intrigue dans la guerre 14-18 autour d'un personnage de conscrit dont la seule langue parlée était le corse. De sa difficulté à se faire comprendre va découler un malentendu précipitant sa perte dont est témoin son ami.

AUTOUR DU MONDE DE L'ENFANCE DANS DES SOCIETES MEDITERRANEENES

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **SOUVENIR INOUBLIABLE D'UN AMI** » produit par la SARL AURORA FILMS (PARIS) et réalisé par Wissam CHARAF se déroule dans les quartiers cossus de Beyrouth et met en scène des personnages entre l'enfance et l'adolescence qui se cherchent, expérimentent, dépassent les limites et enfreignent les règles imposées par un système qui se délite.

- « **PAOLA** » produit par la SARL ACIS PRODUCTIONS (PARIS) et réalisé par Gaëlle TARDITI s'intéresse au monde de la chasse, pour ce qu'il représente en tant que mythe et dernier bastion de la tradition, du lien avec la nature et d'une virilité dite « pure », un milieu dans lequel va évoluer une jeune fille, Paola, un milieu qui la rassure tout en la confrontant à une grande violence faisant ressortir les deux traits marquants de sa personnalité, la témérité et la sensibilité.

AUTOUR D'UN ENFERMEMENT SOCIAL

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **STROMBA** » produit par la SARL EPOQUE FILMS (PARIS) et réalisé par Jules ZINGG suit l'étrange relation qui se noue entre un randonneur ignoré par ses semblables et une chèvre rencontrée sur le GR20.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **LA SYMPHONIE DES MARTEAUX** » produit par la SARL PIANO SANO FILMS (PARIS) et écrit par Marc GURUNG décrit la vie d'un jeune immigré népalais partagé entre son père qui l'emprisonne dans un amour mutique et exigeant et fait tout pour le préserver du monde extérieur et sa fascination pour son nouveau voisin passionné de tuning qui symbolise tout le clinquant de la civilisation occidentale.

- « **O MA** » écrit par Vincent LAUNEY nous plonge dans le monde d'Ange Marie et Toussaint, deux frères marins pêcheurs qui vivent avec leur vieil mère dans un coin retiré à l'extrémité du Cap Corse où les femmes se font rare, jusqu'au jour où en rentrant de la pêche Ange Marie croisent le chemin de belles naïades dont la vision fantasmée va l'amener à remettre en question ses choix de vie.

DANS LE CADRE D'UNE MISE EN SCENE D'UNE REFLEXION AUTOUR D'UNE DEMARCHE ARTISTIQUE

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **A PROPOS DE BIG IN VIETNAM** » produit par la SARL STANLEY WHITE (AIACCIU) réalisé par Thierry DE PERETTI est un essai cinématographique fictionnel autour de la thématique du couple et de la création inspiré d'une histoire autobiographique.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **L'INVITATION AU VOYAGE** » écrit par Valécien BONNOT-GALLUCCI est une évocation à travers des témoignages et une partie fictionnelle de l'univers de Germaine Dulac, une pionnière du cinéma expérimental.

DANS LE REGISTRE DU DOCUMENTAIRE D'AUTEUR

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **L'ÉTÉ INACHEVE** » produit par la SARL CHAJACHJARELLA PRODUZIONE (BASTIA) et réalisé par Pascal REGOLI revisite les chemins de vie d'un groupe de jeunes adultes en s'appuyant sur la base émotionnelle des souvenirs partagés lors du tournage d'un court métrage quinze ans auparavant.

- « **ROSSI E TURCHINI : L'ODEUR DU GAZ** » produit par la La SAS ALLINDI (AIACCIU) et réalisé par Jean-Louis TOGNETTI décrit pour sa part ce qui fait l'âme de la communauté qui s'est créée autour du GFCA, ce club de football AJACCIEN à dimension populaire, qui a réussi à évoluer en ligue 1 lors de la saison 2015-2016.

- « **L'EDEN** » (également aidé à l'écriture sous le titre NOTRE VIE IDEALE COMPORTE UNE TAVERNE) produit par la SARL MOUVEMENT (AIACCIU) et réalisé par Camille ZEHENNE évoque le parcours d'un nationaliste reconverti dans la tenue d'un comptoir de bar de nuit qui incarne une façon de continuer à porter certaines valeurs et modes de vie propre à l'île en résistance à une forme d'aliénation du monde contemporain

- « **L'ULTIMU SOGNO** » produit par la SARL LES FILMS DU BILBOQUET (GOUVIEUX) et réalisé par Lisa REBOULLEAU est une évocation onirique et sensible de l'univers de la grand-mère de la réalisatrice, la dernière « mazzera » de Pietra Serena, aujourd'hui disparue, léguant à ses deux neveux son rapport particulier à la nature sauvage

Budget prévu	450 000 €	Budget réalisé	500 750 €
CTC	300 000 €		350 750 €
CNC	150 000 €		150 000 €

ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE

Dans le cadre de l'aide à la production :

En production, les propositions diégétiques des trois longs métrages retenus dont les tournages auront lieu sur le territoire mettent en valeur une nature sauvage et préservée d'un urbanisme moderne pour inscrire des histoires intemporelles et déspatialisées qui échappent aux propositions habituelles qui véhiculent souvent les clichés accolés au territoire et à l'identité corse. La quatrième aide concerne un film intitulé « GOOD MORNING » produit par un producteur insulaire, mais tourné au Liban.

En ce qui concerne les aides à la création de nouveaux réalisateurs insulaires comme Pascal TAGNATI (Grand prix du festival des Nuits Med) et Ange BARAGLIOLI (Prix du meilleur film francophone au 22e festival du polar de Cognac) viennent s'ajouter à une génération de réalisateurs corses prometteurs comme Caroline POGGI (Ours d'or au Festival de Berlin en 2014, sélection au Toronto International Film Festival 2018), Thierry de PERETTI (sélectionné au Festival de Cannes à La Quinzaine des Réalisateurs pour « Les Apaches » et à la Semaine de la Critique pour « Une Vie Violente »), Antoine SANTANA, Julien MEYNET, Rinatu FRASSATI, Frédéric FARRUCCI (prix SOPADIN du meilleur scénario)...

Ces réalisateurs explorent de nouveaux territoires fictionnels pour la Corse qui s'inscrivent dans une forme de modernité culturelle par les sujets traités et les références cinématographiques dont ils se revendiquent. Les autres aides concernent une coproduction corso-sarde autour d'un projet de long métrage d'animation UN VIAGGIO A TEULADA de Nicolas CONTINI, sélectionné au festival du Cartoon Movie 2018 à Bordeaux, et un autre projet atypique intitulé « MON LEGIONAIRE » de la réalisatrice Rachel LANG dont le précédent film « BADEN BADEN » avait reçu un bon accueil critique et qui prend ici comme espace diégétique le milieu de la légion étrangère à Calvi et les terrains d'opération de celle-ci.

Les nouveaux règlements votés en 2014 et 2015 et 2017 ont repositionné le fonds d'aides de manière plus attractive, et les demandes en production sont plus variées. **4 projets de longs-métrages, sur les 6 demandes présentées en aide à la production ont été retenus.**

- « **NAUFRAGES** » produit par la SARL OFFSHORE (PARIS) et réalisé par Dominique LIENHARD, avec en tête d'affiche l'actrice Mélanie LAURENT est un long métrage de fiction adapté du roman éponyme de l'écrivain japonais Akira Yoshimura. Il retrace le parcours initiatique d'Alan dans un village de pêcheurs au XVIème siècle isolé entre mer et montagne, un garçon d'une dizaine d'année, responsable de la survie de sa famille depuis que son père est parti se louer pour deux ans à de riches exploitants. Le village vit de la pêche, du sel récolté à l'aide de grands feux allumés le soir sur la plage qui ont également pour rôle d'attirer les bateaux sur les rochers de la côte. Une nuit un bateau s'échoue, offrant aux villageois sa précieuse cargaison. Mais est-ce vraiment une manne divine? Ce long métrage bénéficie d'une sortie en salles assurée par la société de distribution REZO FILMS. Il a obtenu l'avance sur recettes du CNC. La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 689 524,00 €.

- « **ATTARABI ET MIKELATS** » produit par La SARL NOODLES PRODUCTION (PARIS) et réalisé par Eugène GREEN s'inspire d'une légende basque pour déployer l'univers singulier de l'auteur à travers l'histoire de deux frères confiés au diable par leur mère la déesse Mari pour leur éducation et qui arrivés à leur majorité choisissent deux chemins différents. Il sera distribué en salle par les films du Losange et diffusé pour ce qui est de la VOD et la SVOD par Mubi. La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 280 889,00 €.

- « **ICARE OU LA MESURE DES CHOSES** », long métrage documentaire produit par la SA IOTA PRODUCTION (LA HULPE-BELGIQUE) et réalisé par Patric JEAN, propose un voyage scientifique et poétique autour de la Méditerranée en se posant la question du moment clé que nous vivons où tel, Icare, l'humanité risque de perdre la mesure des choses dépassée par sa propre technologie, ses

propres création. L'humanité semble être en passe de ne plus pouvoir imposer ses choix, dépassée par les structures de gestion des mesures et des prévisions qu'elle a confiée à des logiciels et des algorithmes qui pilotent l'évolution du monde contemporain. Jusqu'où ne faut-il pas voler trop haut ? La Corse servira de décor à l'évocation d'une Méditerranée originelle. La prévision de retombées économiques sur le territoire qui s'élève à 52 064,20 €.

- « **GOOD MORNING** » produit par la SARL CINED PRODUCTION (VENACU) et réalisé par Bahij HOJEIJ retrace le quotidien de deux octogénaires qui se retrouvent tous les jours dans un café de Beyrouth pour jouer aux mots croisés afin de lutter contre la perte de mémoire. De leur place, ils ont un accès privilégié au concentré de contradictions sociales que constitue le spectacle de la rue libanaise qu'ils ne se privent pas de commenter.

Ce long métrage bénéficie d'une sortie en salle en France assurée par la société de distribution La HUIT PRODUCTION et est diffusée par la chaîne libanaise MTV . Il a également obtenu l'aide du ministère de la culture libanais.

La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 48 473,00 €.

Dans le cadre des aides à la création :

Huit projets de longs métrages, ont été subventionnés, quatre en écriture et quatre en développement sur les dix-neuf présentés. Trois d'entre eux sont développés par des réalisateurs insulaires.

Un long métrage d'animation produit par une société insulaire a également été soutenu en développement dans le cadre d'une coproduction avec la Sardaigne et la Catalogne.

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

- « **LES COMETES** » écrit par Monsieur Pascal TAGNATI (ALATA) est la chronique estivale d'un village corse, un moment paroxystique où la population croit déraisonnablement et où se croisent les parcours inattendus de ceux qui sont partis, ceux qui sont restés, des nouveaux venus et des estivants de passage.

- « **SANGUINAIRES** » écrit par Monsieur Ange BARAGLIOLI (A BASTILICACCIA) situe son action dans le quartier des Salines à Ajaccio et décrit, à travers les derniers moments du parcours d'une bande de voyous, le glissement identitaire d'une jeunesse perdue et acculturée vers la culture de banlieue qui s'agrège parfaitement à la mythologie de la violence déjà préexistante sur l'île ; une logique d'enfermement social morbide qui vient autant d'un déterminisme social que d'un mimétisme de ses modèles.

- « **EMMY** » écrit par Madame Jessica PALUD (PARIS) nous raconte le parcours d'Emmy, mère célibataire dévouée, bipolaire stable, qui perd brutalement la garde de ces enfants et qui va se battre pour être adulte, mère, amante, pour retrouver une forme d'équilibre et peut-être d'espoir.

Dans le cadre de l'aide au développement :

- « **CORSICALAND** » produit par la SARL INJAM PRODUCTION (PARIS) et écrit par Gérard GUERRIERI imagine cinq histoires dans la réalité alternative d'une Corse américanisée par la présence d'une base aérienne de l'US Air Force imposée par les USA dans le cadre de la conférence de Yalta du fait de sa position stratégique en Méditerranée.

- « **UN VIAGGIO A TEULADA** », long métrage d'animation, produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et écrit par Nicola CONTINI nous plonge dans les souvenirs de la vie d'une vieille dame originaire de Teulada, dans l'histoire dramatique qui fut la sienne et celle de tous les habitants de son village, expropriés suite à l'arrivée massive des forces américaines de l'OTAN à la fin de la seconde guerre mondiale et l'installation d'un polygone militaire qui bouleversa à jamais la vie de ces paisibles paysans.

- « **GOOD MORNING** » produit par la SARL CINED (VENACU) et écrit par Bahij HOJEIJ retrace le quotidien de deux octogénaires qui se retrouvent tous les jours dans un café de Beyrouth pour jouer aux mots croisés afin de lutter contre la perte de mémoire. De leur place, ils ont un accès privilégié au concentré de contradictions sociales que constitue le spectacle de la rue libanaise qu'ils ne se privent pas de commenter.

- « **MON LEGIONNAIRE** » (également aidé à l'écriture) produit par la SARL CHEVALDEUXTROIS (BOULOGNE BILLANCOURT) et écrit par Madame Rachel LANG (BOERSCH) raconte l'histoire de Nika, une jeune ukrainienne qui rejoint en Corse son petit ami Vlad, un jeune légionnaire venu lui aussi d'Ukraine pour s'engager dans la légion, déterminée à former un couple et fonder une famille avec l'homme qu'elle aime dans le contexte hostile de la légion et des séparations à répétition lors des missions qui isolent physiquement et mentalement les soldats et leurs femmes.

Budget prévu	432 000 €	Budget réalisé	432 000 €
CTC	144 000 €		123 333 €
CNC	288 000 €		308 667 €

ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

A) DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS (SERIES ET UNITAIRES),

En 2017 comme en 2016 le volume de la production de documentaire unitaire s'est positionné dans sa fourchette basse.

20 projets de documentaire unitaire sur 30 demandes ont été aidés en production, (21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005)

15 ont été aidés à l'écriture sur 23 demandes, (10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006),

8 ont été aidés au développement sur 16 demandes (8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006).

Deux séries de documentaire sur 3 demandes ont été aidées en production (1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008).

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production ou d'auteurs insulaires. De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes, l'immigration, la violence, qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides corse qui sont :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée (notamment la seconde guerre mondiale),
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits de sportifs, d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,
- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,

Cette année les réalisateurs ont continué de porter un regard plus politique sur la société corse avec notamment des sujets traitant des problématiques de l'intégration, de la notion d'identité culturelle, de la diversité des identités sexuelles ainsi que sur des sujets traitant du champ méditerranéen, des initiatives citoyennes, de l'environnement et du développement durable, une thématique de plus en plus présente dans les propositions.

Ces documentaires sont pour beaucoup d'entre eux destinés à France3 Corse / ViaStella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CTC dédié aux documentaires d'auteur, « Corsica.doc », a été créé il y a 12 ans par Mme Annick Peigne Giuly ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation se fait souvent en partenariat avec d'autres festivals dont par exemple le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques et de développement de projets. L'association propose également une programmation à l'année.

Une équipe de bénévoles, composée notamment de réalisateurs insulaires de documentaire s'est constituée autour de l'association qui est devenu un espace de sensibilisation de la profession au regard documentaire.

En liaison avec la CTC, l'association Corsica Doc et Les Ateliers Varan organisent chaque année à Aiacciu des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella. L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Portivechju depuis quatre ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces projets de documentaires se retrouvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide.

Parmi les projets retenus cette année :

RELEVANT DU DOCUMENTAIRE HISTORIQUE AUTOUR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **COMME DES GEANTS** » produit par la SARL KORROM (AIACCIU) et réalisé par Dominique MAESTRATI retrace les destins de sept frères et sœurs roumains, nains et juifs, tour à tour déportés à Auschwitz, cobayes du docteur Mengele, survivants des camps pour finir propriétaires de cinéma à Haïfa sans jamais se départir de leur optimisme et de leur bonne humeur malgré les épreuves traversées.

RELEVANT DU DOCUMENTAIRE HISTORIQUE AUTOUR DU SIECLE DES LUMIERES

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **POZZO DI BORGIO** » produit par la SARL VISION INTERNATIONALE CORSICA (PILA E CANALI) et réalisé par Tania RAKHMANOVA revient sur le parcours de Pozzo di Borgo, l'un des plus grands diplomates européens du 19ème siècle, ambassadeur de Russie en France puis en grande Bretagne et auteur des accords européens après les guerres napoléoniennes

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **FRANCIS DE ROSSI** » écrit par Dominique MAESTRATI évoque l'épopée de ce noble corse, compagnon de Pascal Paoli lors du Royaume anglo-corse, qui finit sa carrière comme directeur de la police de Sidney en Australie.

- « **NAPOLEON, INSULAIRE DANS L'ÂME** » produit par la SAS ZIA MARIA FILMS (PURTICHJU) et écrit par Isabelle BALDUCCHI interroge le rapport particulier que Napoléon a entretenu avec les îles qui ont jalonné son destin.

RELEVANT DU DOCUMENTAIRE HISTORIQUE

- « **UNE EXCURSION EN CORSE** » produit par la SARL MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Jean-Michel MARTINETTI retrace le voyage du prince Roland Bonaparte en Corse, un scientifique renommé de la fin du XIXème siècle, petit-fils de Lucien Bonaparte, qui laissa derrière lui un travail ethnographique et photographique passionnant sur la Corse de l'époque

- « **FORA DI STRADA - SUR LES SENTIERS DE CORSE** » produit par la SARL MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS (VINTISARI), une série de documentaire de 10*52 minutes intitulé réalisé par Jean-Michel MARTINETTI nous emmène à la découverte du patrimoine naturel et bâti de la Corse sous la forme de docus-fictions qui mettent en scène deux personnages qui arpentent les sentiers de l'île.

La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 508 072,00 €.

- « **L'AMIRAL REBELLE** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Mathieu PROUST retrace le parcours flamboyant de l'amiral Sanguinetti cette personnalité atypique qui sur le point d'atteindre le grade suprême de Chef d'Etat-major de la Marine va s'opposer par conviction politique et publiquement au Président de la République, qui le révoqua de l'armée avec fracas.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **LES CORSES ET L'AMERIQUE** » écrit par Léandre Alain BAKER revient sur l'histoire de ces familles parties faire fortune à Porto Rico pour revenir faire construire de somptueuses demeures dans le Cap Corse, baptisées « Maisons d'Américains ».

- « **LOUIS CAPAZZA** » écrit par Xavier TORRE nous replonge dans l'épopée des grands inventeurs et aéronautes de la fin du 19ième siècle, avec le personnage méconnu de Louis Capazza.

AUTOUR DU HANDICAP

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **LA VIE DE MIMI** » produit par la SARL PAGES & IMAGES PRODUCTION (MONTPELLIER) et réalisé par Laure PRADAL retrace le combat quotidien d'une jeune femme, handicapée de naissance, pour mener une vie normale et s'intégrer socialement.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **CLAIRE** » produit par la SAS TIRESIAS FILMS (PARIS) écrit par Florian RICHAUD s'attache à porter un regard différent sur de jeunes handicapés en suivant leur parcours d'épanouissement par le travail ou par le théâtre.

AUTOUR DE LA THEMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN CORSE

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **LES FLAMMES DU PARADIS** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Jean FROMENT tente d'appréhender le phénomène complexe des incendies en Corse en suivant le travail des sapeurs forestiers de Haute Corse et en s'intéressant, à la manière de le combattre et à l'évolution culturelle, tout au long de l'histoire de la Corse, de sa perception par la population.

- « **CANADAIR, SUR LA TERRE COMME AU CIEL** » produit par la SARL SYMPHONIA FILMS (SARTROUVILLE) et réalisé par Vincent CONTANDIN FERNANDEL nous montre l'envers du décor du monde des pilotes de Canadair, considérés comme des héros par la population, des hommes qui se préparent minutieusement et qui ont su nouer des liens uniques avec les insulaires.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **LE CRI DES GOELANDS** » écrit par Gisèle CASABIANCA raconte la quête de sens de citoyens qui se sont regroupés pour proposer une autre approche de la gestion des déchets dans leur micro région et s'opposent à l'extention de l'enfouissement.

- « **ZERO FRAZIU** » produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et écrit par Jean-Michel SCHIAVO vise à mettre en lumière la problématique de la gestion des déchets en Corse en dressant un état des lieux et en étudiant les perspectives d'avenir à travers les témoignages des différents acteurs de la filière.

- « **GIRTEC, LES LEÇONS DU DESORDRE** » écrit par François ROSSINI s'intéresse au GIRTEC dont la mission est de reconstituer les titres de propriétés en Corse, un travail d'enquête sur les strates qui ont fondé le foncier corse donnant des éclairages sur l'histoire récente et la mentalité insulaire.

- « **PRIMA MATERIA** » écrit par Thibaud OSCAR propose une approche poétique sous la forme de cinq portraits qui s'entremêlent avec comme motif récurrent la pierre, la roche, le minéral sous tous leurs aspects qui lient chacune à leur façon ces vies insulaires.

AUTOUR DE PORTRAITS D'ARTISTES, MUSICIENS, CINEASTES, PEINTRES, ECRIVAINS ... DE MEDITERRANEE ET D'AILLEURS

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **CHAUDER, LES HORIZONS PERDUS** » produit par la SARL LES FILMS DU TOURBILLON (CALINZANA) et réalisé par Laurent BILLARD dépeint l'univers de l'artiste Paul Chauder qui travaille sur la superposition des traces et veut créer en Corse un fonds d'arts actuels méditerranéens.

- « **MARC BIANCARELLI, LE PUNK DES LETTRES CORSES** » produit par la SARL INTERVISTA PROD (AIACCIU) et réalisé par Sébastien BONIFAY met en parallèle l'irruption de l'œuvre de cet écrivain dans le monde de la littérature corse avec l'apparition du mouvement punk et l'effet produit par les Sex Pistols sur la musique rock à la fin des années 70.

- « **JEAN-PHILIPPE RICCI, DESIR ET TEMPERATURE DE JEU** » produit par la SARL INTERVISTA PROD (AIACCIU) et réalisé par Charles DUBOIS retrace le parcours de comédien et s'interroge sur l'influence de ces origines insulaires dans sa manière d'incarner les rôles qui lui sont confiés

- « **VEDERE E CREDERE - PHILIPPO SORCINELLI, CROIRE ET VOIR** » produit par la SARL INTERVISTA PROD (AIACCIU) et réalisé par Michèle DON IGNAZI et Isabelle PORTE s'intéresse à un artiste italien qui fait l'unanimité dans des univers aussi éloigné que la création de vêtements liturgiques haute-couture, la musique sacrée, la création de parfum la ^photographie et l'art contemporain.

- « **LE SYNDROME FESCH** » produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et réalisé par Frederika SONZA nous amène à la découverte des coulisses du palais Fesch, dévoilant toutes ces forces humaines qui se mobilisent pour donner vie au musée, conservateur, scientifiques, médiateurs culturels, gardien...

- « **I CHJAMI AGHJALESI, U CANTU LIBERU** » produit par la SARL STORIA PRODUCTIONS (SARTÈ) et réalisé par Pierre-Antoine BERETTI revient sur le parcours de ce groupe corse légendaire, connu pour sa liberté de ton et son insensibilité au chant des sirènes du professionnalisme, qui a porté très haut les couleurs de la musique insulaire corse pendant plus de 40 ans.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **NAOMI KAWASE - VERS LA LUMIERE** » produit par la SARL STANLEY WHITE (AIACCIU) et écrit par Yannick CASANOVA se tourne, lui, vers l'univers de la cinéaste japonaise Naomi Kawase dont l'univers cinématographique est empreint d'une vision chamanique et animiste de son île.

**RELEVANT DU CHAMP SOCIAL CORSE CONTEMPORAIN
AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIEES A L'IDENTITÉ ET A L'INTÉGRATION**

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **JOSEPH CASTAGNA LIBERA** » produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et réalisé par Frederika SONZA suit la vie d'un pêcheur de la Castagne qui incarne une façon de continuer à porter certaines valeurs et modes de vie propre à l'île en résistance à une forme d'aliénation du monde contemporain.

- « **MURS REBELLES** » produit par la SARL LES FILMS D'UN JOUR (PARIS) et réalisé par Hélène BUSSIERE s'intéresse à la parole singulière véhiculée par les graphes de rue militants qui relèvent pour leur majorité du nationalisme corse..

- « **LOCU DI MORTE** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisé par Julien MEYNET traite du phénomène de l'accidentologie routière avec une approche sociologique et sensible.

- « **ON M'A DONNE LA TERRE** » produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et réalisé par Francescu ARTILY suit le parcours de réintégration après un séjour en prison d'un jeune homme dans la société insulaire corse qui passe par la reprise de l'exploitation des terres à l'abandon léguées par son grand-père à sa sortie de prison.

- « **UNE ROUTE ENTRE NOUS** » produit par la SARL ARMONI PRODUCTIONS (MARSEILLE) et réalisé par Jean-Louis ANDRE décrit le petit monde du versant occidental du Cap corse traversé par la départementale quatre-vingt.

. - « **LE CEDRAT DE CORSE – UN ZESTE DE RECONQUETE** » produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Bernadette SPAGNOLI et Dominique TIBERI retrace l'histoire de la culture du cédrat en Corse et son renouveau actuel.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT** » écrit par Marie-Jeanne TOMASI s'interroge sur la disparition des paysages qui nous ont construits, symptomatique d'un effacement culturel, pour faire place à une urbanisation sauvage et des nouveaux résidents dont les mentalités ne sont pas toujours en harmonie avec le lieu.

- « **DANIEL** » écrit par Eloïse CASANOVA le parcours d'intégration personnel d'un jeune immigré de fraîche date d'origine portugaise dans la société corse qui passe par la pratique du break dance et la rencontre avec l'autre.

- « **ÊTRE CORSE** » écrit par Philippe GAUBERT questionne la notion d'identité à travers le parcours de réinstallation du réalisateur et de sa famille métissée dans son village de Calinzana après des années d'absence.

- « **CORSE, POUVOIR AU FEMININ** » produit par la SARL CHJACHJARELLA PRODUZIONE (BASTIA) et écrit par Julie MORALES traite, à travers les parcours de plusieurs figures emblématiques, de l'engagement des femmes en politique en Corse et des problématiques particulières rencontrées par celle-ci pour se faire une place dans un monde jusqu'alors essentiellement masculin.

- « **JOSEPH CASTAGNA LIBRA** » produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et écrit par Frederika SONZA dresse le portrait d'un homme libre, un pêcheur, qui incarne une façon de continuer à porter certaines valeurs et modes de vie propre à l'île en résistance à une forme d'aliénation du monde contemporain.

- « **ON M'A DONNE LA TERRE** » produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU) et écrit par Francescu ARTILY traite de la reconstruction d'un jeune corse à sa sortie de prison à travers la reprise de l'exploitation des terres à l'abandon léguées par son grand-père.

RELEVANT DU CHAMP SOCIAL CORSE CONTEMPORAIN AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIEES A LA NOTION D'IDENTITÉ SEXUELLE

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **JE SUIS...** » écrit par Yannick CASANOVA et Julie ALLIONE interroge les représentations de la féminité et de la masculinité dans la Corse d'aujourd'hui au-delà des assignations et des injonctions sociétales.

- « **O PD !** » écrit par François CHARLES est une enquête documentaire sur les réalités de la vie des homosexuels sur l'île.

RELEVANT DU CHAMP SOCIAL CORSE CONTEMPORAIN AUTOUR DU SPORT COMME INSTRUMENT DE COHESION SOCIALE

- « **L'EPOPEE BASTIAISE** » produit par la SARL KORROM (AIACCIU) une série de 5 documentaires de 52 minutes en langue corse, réalisée par Lionel BOISSEAU évoque les cinq matchs clés de l'épopée du Sporting Etoile Club de Bastia.

- « **L'ODEUR DU GAZ** » produit par la SAS ALLINDI (AIACCIU) réalisé par Jean-Louis TOGNETTI décrit pour sa part ce qui fait l'âme de la communauté qui s'est créée autour du GFCA, ce club de football AJACCIEN à dimension populaire, qui a réussi à évoluer en ligue 1 lors de la saison 2015-2016.

RELEVANT DU CHAMP SOCIAL MEDITERRANEEN

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **CATALUNYA 2017** » produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Paul CHIESA enquête sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale catalane, à l'origine une simple association citoyenne qui a connu une ascension incroyable et semble s'ériger comme une alternative sérieuse aux élites politiques jusqu'à peut-être demain entrer dans l'histoire en obtenant l'indépendance de la Catalogne.

- « **DIMENSION HORIZONTALE** » produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et réalisé par Roberto DELLA TORRE s'intéresse à travers des initiatives citoyennes en Italie à la notion des biens communs comme l'eau, la culture et les biens communs urbains qui revient en force devant certaines urgences démocratiques et écologiques.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **OTOGAR** » écrit par Edoardo MALVENUTI veut donner un instantané de la société turque actuelle à travers la vie qui anime la grande gare routière d'Istanbul.

- « **L'EFFACEMENT** » écrit par Marie-Jeanne TOMASI est une évocation du parcours de la journaliste Emilia Vaugelade Sereni, aujourd'hui disparue, à travers les films qu'elle a réalisés, les lieux et les personnages qu'elle a côtoyés en Méditerranée.

B) CAPTATION RECREATION :

3 projets unitaires et deux séries de captations-recréations de spectacles vivants ont été aidés en 2017 sur autant de demandes :

- « **ARTE VIVU** » produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI), une série de 9 créations de spectacle vivant réalisée par Philippe RAFFALLI se propose de constituer un fonds patrimonial des créations artistiques contemporaines dans le domaine du spectacle vivant en Corse, servant dans le cadre d'une mise en ligne parallèlement à la diffusion télévisuelle, de corpus d'études pour les étudiants et les chercheurs et de support de diffusion au public.

- « **LA PASSION DE MARIA GENTILE** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA), une captation de spectacle vivant réalisée par Paul ROGNONI autour de la pièce de théâtre éponyme de Marie Ferranti, une héroïne de la répression sanglante menée par les forces françaises après la bataille de Ponte Novu.

- « **FESTIVAL DE PÂQUES D'AIX-EN-PROVENCE** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA), une captation de spectacle vivant réalisée par Paul ROGNONI dans le cadre de la case « Concert Classic » d'ARTE autour d'une soirée de concert de musique classique du festival de Pâques d'Aix en Provence.

- « **CONCERTS A LA BOUGIE - A BANDITA** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA), une série de trois créations de concert réalisée par Paul ROGNONI dans le cadre idyllique et poétique de « A BANDITA », un dôme perdu dans le maquis de la rive sud d'Aiacciu, autour des groupes « Yalta Club », « Ko Ko Mo » et « Fragments ».

- « **CAPTATION ZAMBALLARANA** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA), une captation de spectacle vivant réalisée par Paul ROGNONI autour du concert anniversaire à Aiacciu des 20 ans de groupe balainin inclassable qui se nourrit d'influences venues d'ailleurs, un mélange de polyphonies corses, de musique tzigane et de sonorités du Maghreb et de l'Orient.

C) TELEFILM ET FICTION TV (SERIE ET UNITAIRE)

1 unitaire et 2 séries de fiction ont été aidés en 2017 sur 5 demandes en production ;
1 série de fiction a été aidé en 2017 sur x demandes en création.

Dans le cadre de l'aide à la production d'unitaire :

- « **LA VIE OU LA PLUIE** » produit par la SAS OMNICUBE (BASTIA) réalisé par Lavinie BOFFY, retrace l'enfance en Corse de la réalisatrice et revient sur le passé difficile des femmes de sa famille. Entre témoignage et fiction, le film traverse le 20ème siècle pour suivre l'évolution du statut de la femme. « La Vie ou la Pluie » est une fiction documentaire autobiographique où le point de vue personnel tend à rejoindre l'universel.
La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 417 594,83 €.

Dans le cadre de l'aide à la production de série :

- « **OUVERT LA NUIT** » produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) une série de fiction de 20*20 minutes, réalisée par Paul ROGNONI qui retrace les péripéties d'Ulla et Sauveur arrivant en Corse accompagnés de leur fils, un adolescent un peu différent pour reprendre la gérance d'une station-service située au bord d'une route de la plaine orientale, la condition posée étant de reprendre le personnel existant. Le casting et l'équipe technique de cette série diffusée sur la chaîne ViaStella est 100% insulaire.
La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 870 850,00 €.

- « **LE TEMPS EST ASSASSIN** » produit par la SAS AUTHENTIC MEDIA (AUTHENTIC PROD) (PARIS) une série de fiction de 8*52 minutes réalisée par Claude-Michel ROME avec au casting des rôles titres Ludmila MICKAEL, Giovanna MEZZOGIORNO, Audrey FLEUROT, François VINCENTELLI, SAMI FREY, Fred TESTOT et Melvil POUPAUD.
L'histoire retrace le parcours d'une femme qui revient en Corse sur les traces de son passé, bien après l'accident de voiture qui coûta la vie à son père, sa mère et son frère. A peine arrivée, elle a le choc de recevoir une lettre de sa mère défunte.
Cette série adaptée du roman éponyme de Michel BUSSI sera diffusée par la chaîne TF1.
La prévision de retombées économiques sur le territoire s'élève à 3 782 119 €.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **CORSICAN** », série de fiction écrite par Cyrill D'AGATA s'inscrit dans le genre « post apocalyptique » et situe son action en Corse après un chaos lié à un effondrement économique mondial.

- « **STUDIENTE - SAISON 2** », série de fiction, produite par la SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI) et écrite par Baptiste AGOSTINI-CROCE et Jacques Antoine Lando CANCELLIERI a est une évocation décalée sous forme de sketches du milieu étudiant de Corti et des problématiques des jeunes qui s'y côtoient ;

Budget prévu	1 428 000 €	Budget réalisé	1 398 738 €
CTC	952 000 €		932 492 €
CNC	476 000 €		466 246 €

AIDE A LA MUSIQUE DE FILM :

Cinq aides ont été accordées pour un montant total de 46 500€. Elles concernent :

- « **ALGAGHJILI MURTALI** », un documentaire produit par la SARL CORSE TV (TOURVES) et réalisé par Jean-Charles CHATARD, pour la réalisation d'une musique composée par le groupe A FILETTA. Ce documentaire enquête sur l'invasion des plans d'eau par des cyanobactéries toxiques et les problèmes de santé publique qui en découlent, un phénomène qui semble dû à la pollution et au réchauffement climatique.

- « **L'APPEL DU BLEU - SAISON 4** », une série de cinq documentaires de 26 minutes produit par la SARL MARETERRANIU (AFA) et réalisée par Georges ANTONI, pour la réalisation d'une musique composée par Angélique et Jean-Claude NACHON. Cette série traite de la gestion et de la sauvegarde des ressources sous-marines insulaires à travers des actions menées par des scientifiques et des hommes en charge de la protection de ces biotopes et de la compréhension des comportements de différentes espèces.

- « **BEATRICE** », un court métrage de fiction produit par la SARL FOLLE ALLURE (ALUZE) et réalisé par Rinatu FRASSATI, pour la réalisation d'une musique composée par Frédéric POGGI. Ce court métrage décrit la fascination d'une jeune réalisatrice pour une comédienne italienne des années cinquante, aujourd'hui décédée, qui la conduit à s'installer pour écrire son scénario sur les lieux où l'actrice séjourna jadis au risque de faire remonter des secrets profondément enfouis dans ce lieu.

- « **LA VIE OU LA PLUIE** », un téléfilm de fiction produit par la SAS OMNICUBE (BASTIA) et réalisé par Lavinie BOFFY, pour la réalisation d'une musique composée par Pierre Gambini. Ce téléfilm retrace l'enfance en Corse de la réalisatrice et revient sur le passé difficile de plusieurs générations de femmes de sa famille. Entre témoignage et fiction, le film traverse le 20ème siècle pour suivre l'évolution du statut de la femme. « La Vie ou la Pluie » est une fiction documentaire autobiographique où le point de vue personnel tend à rejoindre l'universel.

- « **BACK TO CORSICA** », une série de fiction de 18*26 minutes produit par la SARL MOUVEMENT (AIACCIU) réalisée par Félicia VITI et Philippe RAFALLI pour la réalisation d'une musique composée par Arnaud Castelli et jouées par les artistes de son label « Sons of Beaches ». Cette série met en scène une jeune lesbienne de retour en Corse et son groupe d'amis d'enfance des post adolescents à la fois désenchantés, naïfs et très représentatifs des composantes de la jeunesse corse actuelle et des angoisses existentielles qui habitent ces jeunes trentenaires en quête de leurs vie sur ce terrain miné qu'est la Corse.

AIDE A LA DIFFUSION :

Une aide a été accordée pour un montant total de 12 000€. Elle concerne :

- « **LA LIBERTE** » (ex « I PAISANI »), long-métrage documentaire produit par la SARL TRIPTYQUE FILMS (PARIS) et réalisé par Guillaume MASSART, pour des travaux liés à la fabrication d'un master DCP et à l'encodage d'un BluRay. Ce film traite du centre de détention ouvert de Casabianda situé sur la Plaine Orientale de la Corse, une prison unique en France, sans murs ni barreaux. Chaque jour, depuis 60 ans, des détenus-opérateurs agricoles y exploitent ses 1 500 hectares en bord de mer. Durant une année d'immersion de part et d'autre de son enceinte « invisible » le réalisateur se propose de filmer les citoyens résidant à l'extérieur et à l'intérieur de ce centre de détention, leur cohabitation et leurs échanges, économiques, sociaux et culturels.

EN RESUME

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CDC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC N° 651/2014 (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Il reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictés par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CDC a été votée en 2017, faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC, puis en 2018 dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées réglementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées au SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

Les retombées économiques

Les aides aux fictions longues et aux séries de fiction, vecteurs de retombées économiques sur le territoire et de travail pour les techniciens et comédiens corses, sont en hausse cette année avec 1 série de fictions courtes, 1 téléfilm unitaire, 1 série de fictions longues et 4 longs-métrages aidés. A ces productions, nous pouvons ajouter les aides à deux séries documentaires et à 2 séries de captation, facteurs également de forts retours économiques sur l'île.

La prévision de retombées économiques pour l'ensemble de ces films avoisine les 6.41 millions d'euros (8.33 millions d'euros en tenant compte de la série « L'ILE » pour Arte dont l'individualisation a été reportée en 2018) pour 922 000 euros de subventions attribuées (635 333 euros pour la CDC / 286 667 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro pour 2 euros), soit un bras de levier de 9.7 euros de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC.

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit cette année quasiment exclusivement de productions insulaires, les chiffres des retombées sont également intéressants. Les 908 738 euros de subventions versés (605 825 euros pour la CTC / 302 903 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro pour 2 euros) représentent 3.13 millions d'euros de retombées prévisionnelles sur le territoire, soit un bras de levier de 5.16 euros de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC.

Ces chiffres traduisent bien la vitalité de la production insulaire et un phénomène d'industrialisation des grosses sociétés de productions insulaires qui se tournent elles aussi vers la production de séries (fictions courtes, captations, documentaires) qui permettent de pérenniser leur activité et leurs emplois et de faire travailler les intermittents dans les périodes où la Corse n'accueille pas de tournages du continent. Des projets d'agrandissements de plateaux existants, de création d'un audit de mixage professionnel qui servirait également pour le doublage et de mise en place d'une structure de location de matériel de tournage sont à l'étude et devraient commencer à être mis en œuvre en 2018.

Cette dynamique industrielle est confortée par la politique de la chaîne ViaStella en faveur des séries et des captations au détriment de la production de documentaires unitaires dont le volume de demandes en ce qui concerne l'aide à la production est en repli depuis plusieurs années.

La qualité de ces séries de fiction insulaires, a par ailleurs fait un bond cette année, puisque deux de celles-ci (OVER LA NUIT et BACK TO CORSICA), ont été sélectionnées au festival SERIE SERIES de Fontainebleau où l'une d'entre elles a trouvé un distributeur international.

La mise en place de formations à l'écriture de série de fiction est toujours à l'étude notamment dans le cadre d'un travail à l'anglo-saxonne en pool de scénaristes pourrait accompagner cette émergence d'une nouvelle génération d'auteurs qui se lancent dans ce secteur et potentialiser l'ouverture de ses productions à la distribution vers des marchés extérieurs à l'île.

Par ailleurs, la baisse de la production et de la diffusion de documentaire est en passe d'être compensée par le développement d'une plateforme SVOD sur le modèle de TÈNK, portée par la SAS ALLINDI et soutenue par la CDC, qui permettra la mise en valeur, du fait d'un fort contenu éditorial, du corpus patrimonial d'études très riche sur la Corse et la Méditerranée, qui s'est construit à travers la production de documentaires depuis une quinzaine d'années, d'autant que, depuis quelques années, les thématiques abordées sont plus en phase avec le monde contemporain et les interrogations et les problématiques qui traversent la société corse d'aujourd'hui.

La fiction cinéma insulaire que ce soit en ce qui concerne le court-métrage ou le long métrage montre également, une bonne santé avec plusieurs projets intéressants de long métrage en développement et des réalisateurs insulaires qui n'hésitent pas à réaliser des projets hors du territoire tout en continuant à développer des projets pour l'île.

Ainsi Thierry de Peretti, qui a vu son deuxième long métrage « Une Vie violente » sélectionnée au festival de Cannes à la Semaine de la Critique en 2017 est en développement d'une série pour CANAL PLUS, Frédéric FARUCCI est en passe de réaliser son premier long métrage « SRIP » à Paris, Ange BASTERGA a réalisé son premier long métrage « CAÏD » à Martigues.

Le volume en termes de jours de tournage montre une hausse cette année (1186 jours en 2017 contre 887 jours en 2016). Ce bilan est contrasté avec seulement 89 jours de tournage en fiction (fiction longue et série de fiction), 115 jours en fiction courte et 624 jours en documentaire (cf. Bilan accueil de tournage).

Malgré cette baisse sur la fiction qui semble conjoncturelle, et au vu des projets annoncés sur le territoire pour l'année 2018 qui pourrait être une nouvelle année record en termes de jours de tournage, la filière cinématographique et audiovisuelle corse, à travers un accueil de tournage (photothèque, techniciens, comédiens, logistique) qui se professionnalise et se structure, des sociétés insulaires qui prennent une dimension industrielle et s'adaptent aux nouveaux marchés, des sociétés de prestation techniques qui se développent et des réalisateurs et des producteurs qui commencent à se faire un nom dans les festivals continentaux, montre un visage très dynamique et mature.

ARTICLE 9 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité Territoriale de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens et ce depuis 2006 avec la création de France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

1) TELEPAESE

La Collectivité Territoriale de Corse a signé avec la chaîne Télé Paese une convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017.

L'article 1 de la convention stipulait les objectifs suivants :

- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés et l'usage de la langue corse.

- Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse et utilisant la langue corse.
- Etendre la diffusion de la chaîne sur l'ADSL.
- Renforcer l'offre de Télé Paese en Balagne et la compléter sur les microrégions de Bastia, Corti, mais également du Fium'Orbu et de Portivechju.
- Compléter l'accès aux programmes de la Chaîne sur le net.
- Développer les partenariats avec l'Université et l'IUT de Corse.
- Développer les partenariats avec France 3 Corse / ViaStella et l'Union des télévisions locales.
- Structurer le développement de la chaîne autour d'un véritable plan stratégie sur 10 ans.

Par ailleurs, l'article 1 a précisé les modalités suivantes : « le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 6 de la présente convention ».

Ces modalités sont déclinées dans l'article 6 de la convention comme suit : « la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants ».

La subvention accordée à la chaîne Télé Paese en 2017 a été d'un montant total de 93 000 € (dont 80 000 € pour la Direction de la Culture et 13 000 € pour la direction de la langue corse).

L'utilisation de la subvention 2017 par la chaîne a été la suivante :

Utilisation de la subvention	Montant
Fonctionnement de la chaîne	23.300,00 €
Langue Corse	13.000,00 €
Préachat ou coproduction d'œuvres	56.700,00 €

Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne ont été les suivantes :

Année	Titre (en capitales)	Réalisateur (nom en capitales)	Société de production	Code postal (à 2 chiffres) société de production	Echelle de genre (CINEMA, AUDIOVISUEL L ou NOUVEAUX MEDIAS)	Catégorie de genre (CM F, CM DOC... voir liste codes genres)	Type de soutien (EC-DEV, PROD... voir liste codes soutien)	Durée *(en minutes pour les séries, durée d'un épisode)	1 ^{er} télédiffuseur (uniquement pour projets audiovisuels)	PART ANTENNE DE LA CHAÎNE	PART INDUSTRIE DE LA CHAÎNE	Montant subvention collectivité à la chaîne (sans le sigle monétaire)
2017	BEATRICE	RINATU FRASSATI	FOLLE ALLURE	71	CINEMA	CMF	PROD, POST-P	30		4 800	7 200	6 000
2017	SIMU TUTTI TURCHINI	MARIANNA THIBOULT-CALANDRINI	CORSESCA PROD	20	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD, POST-P	52	OUI	4 000	34 000	2 000
2017	LA VIE OU LA PLUIE	LAVINIE BOFFY	OMNICUBE PRODUCTION	20	AUDIOVISUEL	F-TV U	PROD, POST-P	90	NON	5 000	42 500	12 700
2017	WE CORSICANS	DOMINIQUE LANZALAVI	STORIA PRODUCTION	20	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD, POST-P	52	NON	2 000	11 000	3 400
2017	L'AFRIQUE COLLECTIONNEE	CHRISTIAN LAJOURMARD	ACROBATES FILMS	75	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD, POST-P	91	OUI	15 600	15 600	12 500
2017	GREC DE CORSE	CHRISTIAN LAJOURMARD	ACROBATES FILMS	75	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD, POST-P	52	OUI	13 700	9 700	13 200
2017	ATYRKUL	JANYL CHYTYRBAEVA	CINEDOC FILMS	74	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD	90	OUI	1 500	14 500	2 200
2017	TRACES DE MALAYE	AMINA ABDOLAYE MAMANI	CINEDOC FILMS	74	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD	52	OUI	1 000	10 200	1 500
2017	FUMORBU	DOMINIQUE TIBERI	STELLA PRODUCTIONS	20	AUDIOVISUEL	DOC U	PROD, POST-P	52	OUI	1 500	22 300	3 200
TOTAUX										49 100	167 000	56 700

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CTC sont les suivantes.

œuvres retenues dans le cadre de la convention CNC	APPORT DIFFUSEUR(S)	PART CTC	PART CNC
La vie ou la pluie	30 000 €	12 700 €	3 175 €
L'Afrique collectionnée	15 600 €	12 500 €	3 125 €
Grec de Corse	13 700 €	13 200 €	3 300 €
TOTAUX		38 400 €	9 600 €

2) FRANCE 3 CORSE VIA STELLA

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 22 septembre 2017 (délibération n°17/287 AC) la proposition d'un avenant n°1 pour l'exercice 2017 à la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne France 3 Corse Via Stella du 13 février 2015.

Cet avenant prévoyait l'octroi d'une subvention d'un montant de 700 000 € pour l'exercice 2017 et détaillait les modalités d'attribution de la subvention en précisant notamment dans son article 4 les modalités suivantes : « le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention. Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants ».

La chaîne n'a pas donné suite au vote de l'Assemblée de Corse et l'avenant 2017 à la convention n'a pas été signé. Dans ce contexte, la subvention attribuée à France 3 Corse Via Stella, n'a donc pas pu être engagée. Aussi, aucun bilan ne peut être établi.

BILAN GLOBAL DES COM ARTICLE 9

Budget prévu	780 000 €	Budget réalisé	48 000 €
CTC	680 000 €		38 400 €
CNC	100 000 €		9 600 €

ARTICLE 11.1 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

BILAN BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE 2017 :

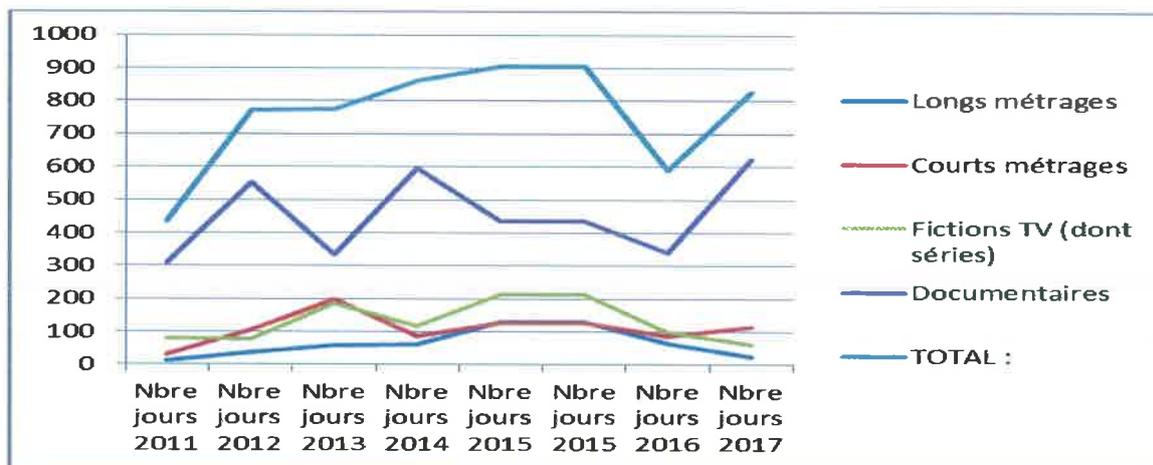
Le travail du bureau d'accueil se poursuit avec, le développement d'une photothèque, la signature d'un conventionnement avec le Parc naturel régional de Corse et les offices du tourisme le développement d'une carte info-géographique délimitant les autorisations de tournage des zones naturelles et la confortation des listings de techniciens et comédiens du territoire.

Pour le long métrage cinéma l'année 2017 marque à nouveau un fléchissement après la très bonne année 2015. Deux tournages de long-métrage sur le territoire ont eu lieu pour 26 jours de tournage (66 en 2016, 131 en 2015). Il concerne le film de Caroline POGGI et Jonathan VINEL « JESSICA FOR EVER » (24 jours) et « LA DOULEUR » d'Emmanuel FINKIEL (2 jours).

La fiction télé est également en baisse avec 63 jours de tournage (98 jours en 2016, 214 jours en 2015). Les tournages 2017 concernaient essentiellement des fictions produites par des sociétés insulaires pour la chaîne VIATELLA avec la série « BACK TO CORSICA » (25 jours de tournage), le début du tournage de la série « OVER LA NUIT » (3 jours) et le téléfilm « LA VIE OU LA PLUIE » (35 jours). Cette conjoncture en ce qui concerne la fiction devrait se retourner au vu des projets qui s'annoncent en tournage pour les années 2018 et 2019.

Les progressions en 2017 concernent le nombre de jours de tournage en court métrage, en hausse de 32,18% et le nombre de jours de tournage en documentaire également en hausse de 84.07% avec 624 jours. Cette hausse pour le documentaire s'explique par les nombreux sujets traitant du territoire et marque paradoxalement une frilosité des producteurs et de la Chaîne VIATELLA vers les projets plus ambitieux et plus coûteux qu'ils développaient auparavant en Méditerranée.

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE 2017	Nbre tournage 2011	Nbre tournage 2012	Nbre tournage 2013	Nbre tournage 2014	Nbre tournage 2015	Nbre tournage 2016	Nbre tournage 2017	Nbre jours de tournage 2011	Nbre jours de tournage 2012	Nbre jours de tournage 2013	Nbre jours de tournage 2014	Nbre jours de tournage 2015	Nbre jours de tournage 2016	Nbre jours de tournage 2017
Longs métrages	2	2	2	3	5	3	2	13	37	59	62	131	66	26
Courts métrages	6	18	19	15	20	17	17	31	105	199	86	125	87	115
Fictions TV (dont séries)	3	3	4	5	6	5	3	81	77	186	117	214	98	63
Web TV	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	9	0	0	3
Programmes de flux	10	19	16	16	7	13	8	197	201	321	284	88	180	216
Documentaires	24	34	26	48	41	32	59	310	554	332	597	435	339	624
Publicités	1	2	1	4	0	1	2	3	4	6	31	0	2	57
Films institutionnels	7	21	10	13	6	3	2	85	193	135	48	76	62	12
Clips musicaux	1	3	7	3	11	11	4	2	11	30	14	35	24	11
Autres	0	0	1	3	23	10	11	0	0	3	4	134	29	59
TOTAL :	54	102	86	111	119	95	109	722	1182	1271	1252	1238	887	1186



ARTICLE 11.2 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

L'appel à projets 2017 " Industries culturelles et créatives de corse " concernant le régime d'aides Impresa Si a été lancé. Ce régime d'aides a comme objectifs d'aider le développement économique et

accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques, de technologies ou de création. Les résultats de cet appel à projets seront connus en 2018.

Néanmoins la SARL GB PROD (NOVITA PROD depuis 2018) a bénéficié en 2017 d'une aide au développement de son plateau de production télévisuel à hauteur de 89 388, 90 €. Cette aide concerne la mise aux normes de l'isolation et de la climatisation du plateau, l'installation de projecteurs LED, la modernisation du serveur vidéo et de la régie, la modernisation du matériel de prise de vue, ainsi que l'acquisition de divers équipements destinés au plateau TV. Le coût total de l'investissement est de 297 963,00 €.

Cette société envisage, en 2018, de nouveaux investissements, avec notamment la création d'un auditorium de mixage cinéma et de doublage aux normes Dolby Atmos.

ARTICLE 12 – FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES

La Collectivité Territoriale de Corse apporte son soutien depuis plus d'une dizaine d'années à des actions de formation professionnelle relatives notamment aux métiers de la création et de la production

Elle soutient l'association « Les Ateliers Varan » qui organisent en liaison avec l'association Corsica Doc chaque année à Aiacciu des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella.

Elle soutient également l'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Portivechju depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur.

D'autres actions concernant la formation à l'écriture de série et aux écritures émergentes sont susceptible d'être mise en œuvre prochainement.

Budget prévu	45 000 €	Budget réalisé	45 000 €
CTC	45 000 €	CTC	45 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 – ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE

a) Soutien aux festivals

La Collectivité Territoriale de Corse finance un certain nombre de festivals qui se déroulent sur le territoire régional :

A travers les festivals organisés, ces associations proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale.

Ces festivals rencontrent, aussi bien sur Ajaccio que Bastia, un large public en progression constante. Bien qu'issues pour beaucoup du bénévolat, ces associations font montre d'un réel dynamisme, et participent à la vitalité de l'animation culturelle ressentie par le public qui participe chaque année plus nombreux à ces événements. Ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour deux d'entre eux des ateliers et des rencontres professionnelles.

Une des tendances de ces manifestations est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour faire de ces festivals des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture.

Un effort a été fait sur la communication des événements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Ajaccio et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobait :

- les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- des cinématographies labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- le documentaire de création ;
- le court métrage.
- Le film politique

à travers les quatorze associations soutenues en 2017 :

- L'association LATINITA pour l'organisation de la 20^{ième} édition du « Festival du Cinéma espagnol et latino-américain » à Ajaccio ;
- L'association CORSICA FILM FESTIVAL pour l'organisation de la 9^{ième} édition du « Festival du film britannique et irlandais » à Ajaccio ;
- L'association POPULAIRE DES TUNISIENS EN CORSE pour l'organisation de la 1^{ère} édition du « Festival du Grand Maghreb » à Ajaccio ;
- L'association CINE 2000 pour l'organisation de la 18^{ième} édition des festivals « Passion cinéma et Journées Montagne » à Ajaccio ;
- L'association CORSICA.DOC pour l'organisation de la 11^{ième} édition du « Festival international du film documentaire « Corsica.Doc » à Ajaccio,
- L'association RENCONTRES DU CINEMA ITALIEN pour l'organisation de la 29^{ième} édition du « Festival du cinéma italien » à Bastia ;
- L'association ARTE MARE pour l'organisation de la 35^{ième} édition du « Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei » à Bastia;
- L'association STUDIO ANIMATIONS pour l'organisation des manifestations « Les 30^{ième} Journées du cinéma espagnol et latino-américain », « La 30^{ième} quinzaine du film britannique » à Bastia ;
- L'association FESTIVAL DU FILM DE LAMA pour l'organisation de la 24^{ième} édition du « Festival du film de Lama » à Lama

- L'association DIFFUSION KVA pour l'organisation de la 10^{ème} édition des « Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu » et de l'opération talents en court à Aiacciu, Furiani, Corti et Paris ;
- L'association ET POURTANT ÇA TOURNE pour l'organisation du festival « Des courts en Fête » à Ile Rousse,
- L'association VENTU DI MARE pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival « Regards du Sud » à Calinzana ;
- L'association CINEMOTION pour l'organisation des festivals « Des Courts en Hiver », « Des courts en Fête » à Portivechju ;
- L'association du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLITIQUE pour l'organisation du Festival international du film politique à Portivechju.

Budget prévu	202 000 €	Budget réalisé	225 500 €
CTC	202 000 €		225 000 €
CNC	0 €		0 €

b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité Territoriale de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité Territoriale de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise une projection de films corses (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival (6 361 €).
- L'association Diffusion KVA (Aiacciu - Corti – Furiani - Paris) qui a organisé une projection de courts métrages corses soutenu par la CDC dans le cadre de son festival des Nuits MED avec des projections à FURIANI, CORTI et PARIS (6 147 €).
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) – qui propose chaque année dans le cadre de sa manifestation « Ciné passion » une programmation de courts métrages corses et en fonction de l'actualité de longs métrages (3 200 €).
- L'association Festival du Film de Lama (Balagne) – qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et par ailleurs une programmation de certains documentaires ou longs métrages soutenus (3 000 €).

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité Territoriale de Corse (Portivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle (distribution en salles ou diffusion télévisuelle, Cf. programme)
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages (Cf. Programme)
- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gratuites ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents (cf. catalogue de la Cinémathèque itinérante).

Enfin, Corsica Pôle tournages accompagne également les avant-premières ou les sélections dans les festivals des longs métrages et fictions télévisuelles soutenues. La commission du film participe à l'organisation de la projection. En 2017, elle a notamment participé à l'opération de communication autour du film « Une vie violente » à Cannes à hauteur de 9 500 €.

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues s'élève à 28 208 €

Prévisions 2018

Le nouveau règlement des aides voté le 21 septembre 2017 permettra notamment de soutenir les films soutenus dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corses » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, une nouvelle aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » visera à accompagner les structures culturelles insulaires, et notamment les producteurs de contenus artistiques, à exporter les œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...).

Enfin, la cinémathèque de Corse souhaite s'engager dans une politique de « cahiers pédagogiques » pour les longs métrages soutenus.

SOCIETE OU ASSOCIATION	TITRE	GENRE	INVITE REALISATEUR	INVITES AUTRES - OBSERVATIONS
CINE 2000	" Fallin' "	CM	Alain CUCCHI	Daniel Di Grazia
CINE 2000	" Le Palais Fesch, Couloises d'un musée "	DOC	Frederika SONZA	Christian Lorre (producteur)
CINE 2000	" Diquà dai monti "	CM	Benoît BOUTHORS,	Jean Etienne Brat, Lou Chicoteau et Fouad Tichouket
CINE 2000	" Danielle Arbid - Un Champ de Bataille "	DOC	Yannick CASANOVA	
CINE 2000	" Le Fan de Base "	CM	Pascal TAGNATI	Jean Etienne Brat, Lou Chicoteau
CINE 2000	" After School Knife Figh"	CM	Caroline PUGET Jonathan VINEL	(non soutenu, mais réalisatrice corse, présentation du long métrage)
ARTE MARE	" La Papesse Jeanne "	LM	Jean Breschand	équipe de production et comédienne principale
ARTE MARE	" Laissez Bronzer les Cadavres "	LM	Bruno Forzani et Hélène Caffet	
ARTE MARE	" Le Fan de base "	CM	Pascal TAGNATI	Equipe du film
ARTE MARE	" Lutte Jeunesse "	DOC	Thierry de PERETTI	Equipe de production
ARTE MARE	" L'odyssée du sporting "	DOC	Lionel BOISSEAU	
ARTE MARE	" Diquà dai monti "	CM	Benoît BOUTHORS,	Jean Etienne Brat (producteur)
ARTE MARE	" Solenzara "	DOC	Stephan et Pascal REGOLI	
ARTE MARE	" Danielle Arbid - Un Champ de Bataille "	DOC	Yannick CASANOVA	
ARTE MARE	" Gures "	DOC	Eduardo MALVENUTTI	
KVA	" Ralph et Max"	SERIE FICT	Raphaël ROSSI Maxime ROSSI	
KVA	" Bleu-Gris "	CM	Laetitia MARTINUCCI	
KVA	" Le Champ des évadés "	CM	Tom MATTEI	
KVA	" Le Fan de base "	CM	Pascal TAGNATI	Equipe du film
KVA	" Corsican "	SERIE FICT	Cyril D'AGATA	Coscénariste : Vincent BARILLOT
KVA	"Après"	CM	Wissam CHARAF	Charlotte Vincent (productrice)
KVA	" Etudiante "	SERIE FICT	Baptist AGOSTINI- CROCE	
KVA	" Plaine orientale "	CM	France GAYRAUD	
KVA	" Fallin' "	CM	Alain CUCCHI	
KVA	" Je suis l'impensable "	CM	Virginie ESTREM MONIQUE JUSTE	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" La Règle du Je "	DOC	Anne de GIÀFERRI	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Gures "	DOC	Eduardo MALVENUTTI	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Le Palais Fesch, Couloises d'un musée "	DOC	Frederika SONZA	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Solenzara "	DOC	Stephan et Pascal REGOLI	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Diquà dai monti "	CM	Benoît BOUTHORS,	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Fallin' "	CM	Alain CUCCHI	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Plaine orientale "	CM	France GAYRAUD	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Une Vie Violente "	LM	Thierry de PERETTI	Accompagné de l'équipe du film et des acteurs principaux
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Filetta Meia "	DOC	Jean-Pierre MATTEI	
FESTIVAL DU FILM DE LAMA	" Les Années "	CM	Jeanne TRAON- LOISELEUX	
LES FILMS VELVET	" Une Vie Violente "	LM	Thierry de PERETTI	Accompagnement de la diffusion du film à Cannes avec l'équipe du film

Budget prévu	25 000 €	Budget réalisé	28 208 €
Associations	0 €	Associations	3 208 €
CTC	12 500 €	CTC	12 500 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

c) **Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional**

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
---------------------	------------	-----------------------	------------

CTC	0 €	CTC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 14 – DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE

A) LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA 2016/2017

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »
Coordinateur Haute Corse : M. René Viale - Association « Studio Animations »

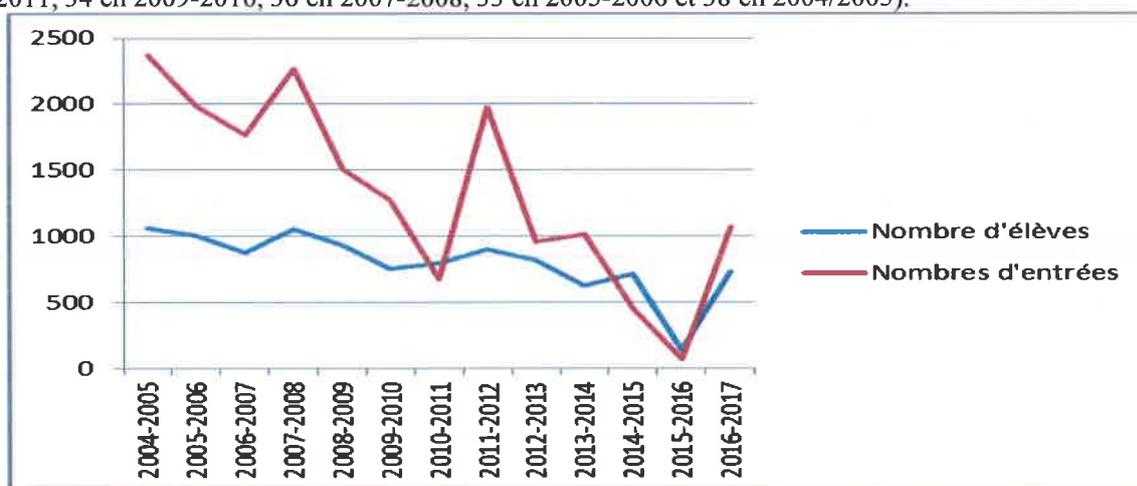
BILAN 2016-2017 :

a) Public :

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2015-2016, d'un effectif potentiel d'environ **9 087 élèves** (8 894 en 2014-2015) sur **15 lycées** (15 en 2015-2016, 15 en 2014-2015). A ce chiffre on peut ajouter 1 établissement régional d'enseignement adapté, 2 lycées agricoles, et 6 centres de formation d'apprentis. Le taux de pénétration du dispositif est de **5,56%** (1.52% en 2015-2016, 7.8% en 2014-2015).

Cette année, il a concerné **524 élèves** (140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en 2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009, 1054 en 2007-2008, 879 en 2006-2007, 1002 en 2005-2006, 1061 en 2004/2005 et 177 en 2002/2003) et **26 classes** (22 en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009, 44 en 2007-2008, 37 en 2006-2007, 37 en 2005-2006) sur l'ensemble du territoire répartis au sein de **11 établissements** (2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012, 10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009, 16 en 2007-2008, 13 en 2006-2007, 11 en 2005-2006).

La fréquentation est de 1 071 entrées (71 en 2015-2016, 450 en 2014-2015, 1017 en 2013-2014, 958 en 2012-2013, 1974 en 2011-2012, 677 en 2010-2011, 1271 en 2009-2010, 1510 en 2008-2009, 2266 en 2007-2008, 1776 en 2006-2007, 1980 en 2005-2006, 2370 en 2004/2005) réparties sur **21 séances** (2 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 19 en 2013-2014, 9 en 2012-2013, 17 en 2011-2012, 17 en 2010-2011, 34 en 2009-2010, 36 en 2007-2008, 33 en 2005-2006 et 38 en 2004/2005).



b) Répartition :

Corse du Sud : 491 entrées (29, en 2015-2016, 192 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 589 en 2008-2009, 1392 en 2007-2008, 1158 en 2006/2007,

1332 en 2005/2006 et 1652 en 2004/2005) pour **234 élèves inscrits** (29 en 2015-2016, 458 en 2014-2015) répartis au sein de **5 établissements** (1 en 2015-2016, 6 en 2014-2015).

Haute-Corse : 580 entrées (42 en 2015-2016, 258 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 921 en 2008-2009, 874 en 2007-2008, 618 en 2006/2007, 648 en 2005/2006 et 718 en 2004/2005) pour **290 élèves inscrits** (111 en 2015-2016, 269 en 2014-2015) répartis au sein de **6 établissements** (1 en 2015-2016, 5 en 2014-2015).

Cette année 6 salles de cinéma (2 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Ellipse
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Portivechju / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse :

- BASTIA : Studio Cinéma
- L'ISULA : Le Fogata
- CORTI : L'Alba
- ABBAZIA : L'Excelsior

c) Programmation : 1 films a été programmé:

Corse du Sud :

- « Une bouteille à la mer » : 204 entrées
- « Nostalgie de la lumière » : 149 entrées
- « Match Point » : 138 entrées

Haute-Corse :

- « De battre mon cœur s'est arrêté » : 249 entrées
- « Une belle fin » : 179 entrées
- « Match Point » : 138 entrées

d) Politique tarifaire :

La participation financière est fixée à 2,50 € par élève et par séance.

e) Formation :

Les trois films ont été programmés et ont donné lieu aux séances de pré-visionnage suivi d'un stage de formation qui a pour objet d'aborder pour chaque film le contexte cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes, afin de permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres.

Les stages de formations ont été dispensés par Mme Colomba SANSONETTI EID (professeur à l'Université de Corse) pour la Haute Corse. En Corse du Sud les stages de formation ont été dispensés par M. Nicolas CONTEBARDO pour Aiacciu et Mme Anne-Marie SALES pour Portivechju.

Les séances des élèves se composent d'une présentation du film et de son réalisateur, du genre auquel il appartient et d'éventuelles correspondances avec des productions plus récentes, de la projection et d'une discussion avec les élèves. En fin de projection des documents pédagogiques sont distribués aux élèves.

f) Commentaires :

Cette année scolaire 2016/2017, la structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées auprès d'associations relais a permis au dispositif de reprendre pied avec une nette amélioration du taux de pénétration et de la fréquentation du dispositif. Une progression qui devrait se poursuivre en 2017/2018 avec un taux de pénétration qui devrait retrouver son niveau de l'année 2014-2015. Les films ont été choisis en concertation avec les enseignants afin de mieux les intégrer aux programmes scolaires d'où un fort taux de satisfaction pour l'opération qui devrait favoriser l'adhésion de nouveaux enseignants au dispositif. Les projections des deuxième et troisième films sont dorénavant organisées au début et à la fin du deuxième trimestre pour éviter la désaffection de fin d'année au dispositif liée à la préparation du baccalauréat.

Budget prévu 2016/2017	20 000,00 €	Budget réalisé 2016/2017	22 106.88 €
CTC	11 000,00 €	CTC	13 106.88 €
CNC	9 000,00 €	CNC	9 000,00 €

B) COLLEGE AU CINEMA 2016-2017

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »

Coordinateur Haute Corse : M. René Viale - Association « Studio Animations »

Le dispositif « Collège et cinéma » a été mis en place depuis 2002/2003.

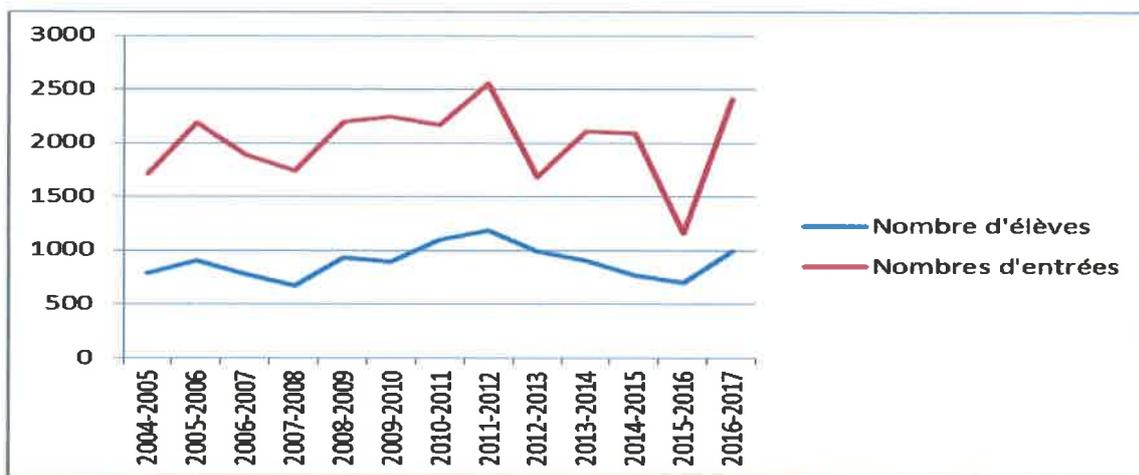
BILAN 2016-2017

a) Public :

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis et est subventionné en place en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2016-2017, **d'un effectif potentiel de 12 942 élèves** (12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014, 12 970 en 2012-2013, 12 811 en 2011-2012) **sur un total de 31 collèges** (31 en 2015-2016, 31 en 2014-2015, 31 en 2013-2014, 31 en 2012-2013, 31 en 2011-2012). **Le taux de pénétration du dispositif est de de 7.67%** (5.5% en 2015-2016, 5.9% en 2014-2015).

Pour cette année, le dispositif a concerné **12 collèges** (10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009, 7 en 2007-2008, 9 en 2006-2007, 10 en 2005-2006 et 8 en 2004-2005) pour **44 classes** (35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012), 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009, 27 en 2007-2008, 34 en 2006-2007, 34 en 2005-2006 et 36 en 2004-2005) et **993 élèves** (704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009, 671 en 2007-2008, 780 en 2006-2007, 905 en 2005-2006 et 787 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 2 408 (1 155 en 2015-2016, 2 086 en 2014-2015, 2 108 en 2013-2014, 1 685 en 2012-2013, 2 557 en 2011-2012, 2165 en 2010-2011, 2 241 en 2009-2010, 2 195 en 2008-2009, 1 737 en 2007-2008, 1 890 en 2006-2007, 2 189 en 2005-2006 et 1 713 en 2004-2005) **réparties sur 31 séances** (21 en 2015-2016, 28 en 2014-2015, 30 en 2013-2014, 27 en 2012-2013, 34 en 2011-2012, 25 en 2010-2011, 27 en 2009-2010, 27 en 2008-2009, 17 en 2007-2008).



b) Répartition du public :

Corse du Sud : 373 élèves (294 en 2015-2016, 263 en 2014-2015, 255 en 2013-2014, 383 en 2012-2013, 313 en 2011-2012, 120 en 2010-2011), **5 collèges** (4 en 2015-2016, 3 en 2013-2014, 6 en 2012-2013, 5 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), **18 classes** (13 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2012-2013, 14 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), **1 032 entrées** (445 en 2015-2016, 566 en 2014-2015, 589 en 2013-2014, 454 entrées en 2012-2013, 615 en 2011-2012, 61 en 2010-2011).

Haute-Corse : 620 élèves (410 en 2015-2016, 509 en 2014-2015, 646 en 2013-2014, 613 élèves en 2012-2013, 872 en 2011-2012, 959 en 2010-2011), **7 collèges** (6 en 2015-2016, 8 en 2014-2015, 8 en 2013-2014, 9 en 2011-2012, 10 en 2010-2011), **26 classes** (21 en 2015-2016, 22 en 2014-2015, 26 en 2013-2014, 25 en 2012-2013, 35 en 2011-2012, 32 en 2010-2011), **1 376 entrées** (770 en 2015-2016, 1 520 en 2014-2015, 1 519 en 2013-2014, 1 231 en 2012-2013, 1 942 en 2011-2012, 2 104 en 2010-2011).

Cette année 9 salles de cinéma (7 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant
- AIACCIU : Ellipse
- PURTICHJU : Les 3 Stars
- MARNIGNANA : Salle Maestrali
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Portivechju / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse :

- BASTIA : Studio Cinéma
- FURIANI : Le 7^{ième} art
- CORTI : L'Alba
- ABBAZIA : L'Excelsior

c) Programmation :

3 films ont été programmés en Corse du Sud et en Haute-Corse

Corse du Sud :

- « Hors-jeu »: 373 entrées
- « Cyclone à la Jamaïque » : 334 entrées
- « Les 400 coups » : 325 entrées

Haute-Corse :

- « Blanca Nieves » : 526 entrées
- « Cyclone à la Jamaïque » : 439 entrées
- « Au revoir les enfants » : 411 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

e) Formation :

Les trois films programmés, ont fait l'objet d'un pré-visionnage pour les enseignants suivi d'un stage de formation. En Corse du Sud ces stages de formation ont été dispensés par M. Thierry ORANGEON pour Portivechju et M. Nicolas CONTEBARDO pour Aiacciu et Mme Colomba SANSONETTI-EID pour Bastia.

f) Commentaires :

Cette année scolaire 2016/2017, la structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées auprès d'associations relais a permis au dispositif de reprendre pied avec une nette amélioration du taux de pénétration et l'une des deux meilleures fréquentations du dispositif depuis sa création. Une progression qui devrait se poursuivre en 2017/2018 avec un taux de pénétration de 10,88% du dispositif jamais atteinte en Corse.

Budget prévu 2016/2017	30 000,00 €	Budget réalisé 2016/2017	24 797 .80 €
CTC	28 000,00 €	CTC	22 797.80 €
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €

C) ECOLE ET CINEMA 2016-2017

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »
Coordinateur Haute Corse : M. René Viale - Association « Studio Animations »

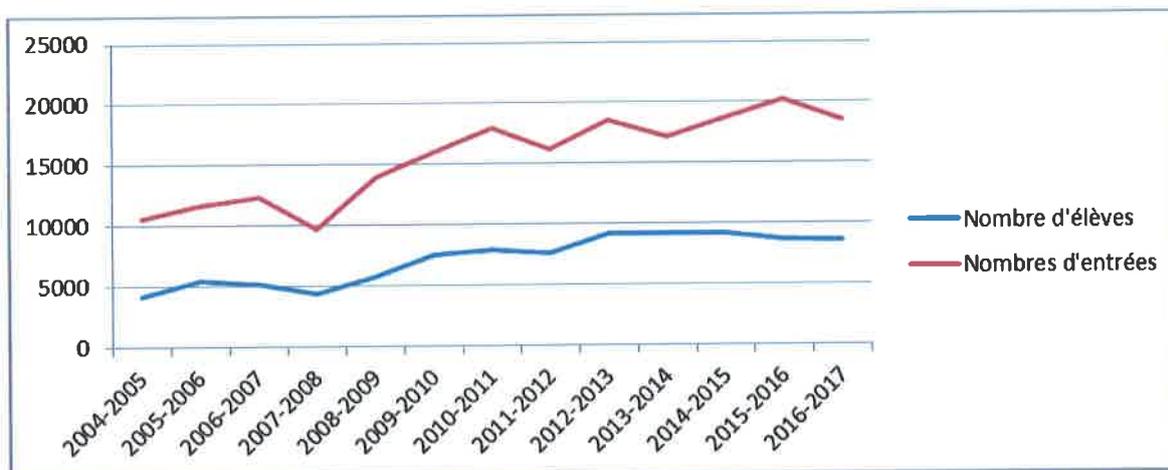
BILAN 2016-2017

a) Public :

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse du Sud. Le dispositif disposait en Corse, pour 2016-2017, d'un **effectif potentiel de 25 640 élèves** (26 309 en 2015-2016, 25 644 en 2014-2015, 25 270 en 2013-2014, 24 894 en 2012-2013, 24 794 en 2011-2012) sur un total de **256 écoles** (254 en 2015-2016, 254 en 2014-2015, 260 en 2013-2014, 260 en 2012-2013, 258 en 2011-2012). **Le taux de pénétration du dispositif est de de 33,53%** (33,06% en 2015-2016, 35,79% en 2014-2015).

Pour cette année, il a concerné **93 écoles** (102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009, 42 en 2007-2008, 78 en 2006-2007, 59 en 2005-2006 et 43 en 2004-2005) **pour 369 classes** (384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009, 193 en 2007-2008, 227 en 2006/2007, 208 en 2005-2006 et 201 en 2004-2005) et **8 598 élèves** (8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009, 4 336 en 2007-2008, 5 193 en 2006-2007, 5 474 en 2005-2006 et 4 319 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 18 544 élèves (20 207 en 2015-2016, 18 674 en 2014-2015, 17 113 en 2013-2014, 18 546 en 2012-2013, 16 210 en 2011-2012, 17 967 en 2010-2011, 16 017 en 2009-2010, 13 921 en 2008-2009, 9 656 en 2007/2008, 12 323 en 2006/2007, 11 622 en 2005-2006 et 10 589 en 2004-2005) **réparties sur 153 séances** (164 en 2015-2016, 171 en 2014-2015, 157 en 2013-2014, 164 en 2011-2012, 149 en 2010-2011, 143 en 2009-2010, 147 en 2008 2009, 142 en 2007-2008, 156 en 2006/2007, 143 en 2005/2006 et 118 en 2004/2005).



b) Répartition du public :

Corse du Sud : 4 613 élèves (4 732 en 2015-2016, 4 941 en 2014-2015, 5 082 élèves en 2013-2014, 4 556 en 2012-2013, 4 361 en 2011-2012, 4 838 en 2010-2011, 3 957 en 2019-2010, 2 743 en 2008-2009, 1 221 en 2007-2008, 2561 en 2006-2007) **pour 10 572 entrées** (10 321 en 2015-2016, 10 139 en 2014-2015, 8 779 en 2013-2014, 9 937 en 2012-2013, 9 153 en 2011-2012, 11 015 en 2010-2011, 9 084 en 2009-2010, 6 041 en 2008-2009, 3 168 en 2007-2008).

Haute-Corse : 3 985 élèves (3697 en 2015-2016 ? 4 237 en 2014-2015, 4 067 en 2013-2014, 4 620 en 2012-2013, 3 232 en 2011-2012, 3 093 en 2010-2011, 3 299 en 2009-2010, 2 978 en 2008-2009, 3 115 en 2007-2008, 2 632 en 2006-2007) **pour 7 982 entrées** (9 886 en 2015-2016, 8 535 en 2014-2015, 8 334 en 2013-2014, 8 609 en 2012-2013, 7 057 en 2011-2012, 6 682 en 2010-2011, 6 933 en 2009-2010, 7 250 en 2008-2009, 6 488 en 2007-2008).

Cette année, 10 salles (11 en 2015-2016) de cinéma ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant
- AIACCIU : Ellipse
- PURTICHJU : Les 3 Stars
- PRUPIA : Théâtre
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Portivechju / Cinémathèque de la Corse

Haute-Corse :

- FURIANI : Le 7^{ième} Art
- BASTIA : Studio Cinéma
- ABBAZIA : Excelsior Cinéma
- l'ISULA : Le Fogata
- CORTI : L'Alba

c) Programmation :

8 films ont été programmés en Corse du Sud, 10 en Haute-Corse.

Corse du Sud :

« Katia et le crocodile » (cycle 1) : 903 entrées
« Goshu le violoncelliste » (cycle 1) : 819 entrées
« Le Magicien d'Oz » (cycle 2) : 2298 entrées
« Le Petit Fugitif » (cycle 2) : 2091 entrées
« Le Chien jaune de Mongolie » (cycle 2) : 2146 entrées

« Le Tableau » (cycle 3) : 820 entrées
« Wadjda » (cycle 3) : 691 entrées
« Paper Moon » (cycle 3) : 804 entrées

Haute-Corse :

« Goshu le violoncelliste » (cycle 1) : 938 entrées
« 1,2,3 Léon » (cycle 1) : 233 entrées
« Kirikou et la sorcière » (cycle 1) : 1054 entrées
« Les Contes de la mère poule » (cycle 1) : 269 entrées

« Le Dirigeable volé » (cycle 2) : 1279 entrées
« Ponyo sur la falaise » (cycle 2) : 1233 entrées
« U » (cycle 2) : 1204 entrées

« Wadjda » (cycle 3) : 619 entrées
« Le Tableau » (cycle 3) : 677 entrées
« Le Garçon et le Monde » (cycle 3) : 476 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

e) Formation :

Les nouveaux calendriers scolaires nuisent aux possibilités d'organisation des séances de pré-visionnement et de formation. Néanmoins en Haute Corse une vingtaine d'enseignants à Bastia ont pu bénéficier de séances de pré-visionnage sur trois films accompagnées d'une formation à l'analyse filmique animée par Madame Florence Franceschi. En Corse du Sud à Aiacciu plusieurs interventions dans les écoles ont été organisées pour accompagner le film « Wadjda » animée par Monsieur Nicolas CONTEBARDO et Michel LUCCIANI. A Portivechju des interventions d'une heure animée par monsieur Thierry DORANGEON ont été organisée après la projection des films.

f) Commentaires :

« Ecole et Cinéma » garde un fort taux de pénétration grâce à la mobilisation et au dynamisme des coordinateurs académiques malgré une gestion difficile du dispositif face aux nouveaux rythmes scolaires. Le taux de fréquentation par élève inscrit est en progression cette année.

Les problématiques récurrentes liées au transport des élèves ont été résolues notamment par la prise en charge par les coordinations de certains déplacements.

Cette année scolaire 2016/2017 le dispositif de structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées auprès d'associations relais, commence à prendre ses marques avec notamment un meilleur travail de proximité. L'année 2017-2018 s'annonce encore sous de meilleurs auspices avec une augmentation du nombre de formations et un taux de pénétration record du dispositif d'environ 43.15%.

Budget prévu 2016/2017	50 000,00 €	Budget réalisé 2016/2017	56 066.74 €
CTC	48 000,00 €	CTC	54 066.74 €
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €

TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE

AIDES AUX SALLES DE CINEMA 2017 :

La numérisation menée par la CDC et le CNC de l'ensemble des projections des salles de cinéma fermées et de plein air insulaires a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant outre une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation et une réduction importante des coûts de transport a permis de plus un enrichissement de l'offre cinématographique

Cette relance a été accentuée par l'ouverture fin 2014 et du complexe cinématographique de dernière génération (6 salles et de 1182 places) L'ELLIPSE, géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CTC, dont le succès de fréquentation (312 391 entrées en 2015, 365 434 en 2016, 370 196 en 2017) ne se dément pas. Sur l'année 2017 L'ELLIPSE a programmé 355 films différents sur 9 930 séances dont 177 films classés Art et Essai sur 2140 séances. La fréquentation Art et Essai s'élève à 44 511 entrées.

En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais a été soutenu à hauteur de 100 000 €, une subvention équivalente à celle accordée par le CNC après la mission organisée dans ce but et autour du parc des salles de la ville par le service de l'exploitation cinématographique du CNC fin janvier 2015 a également été un facteur de la relance de la fréquentation bastiaise.

En 2017 avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de 467 500 € par la CDC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. La deuxième aide de l'année 2017 concerne la rénovation du cinéma de plein « A RUSCANA » situé à Sainte Lucie De Portivechju à hauteur de 18 680 €.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2017. Les années 2015 et 2017 avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016) ont vu s'accroître la progression de la fréquentation et des recettes de l'exploitation insulaire sur cette période.

Depuis 2013 le nombre d'entrées et les recettes guichets en Corse ont plus que doublé, s'établissant pour 2017 à 692 000 entrées pour 4, 607 millions d'euros de recettes guichets et un prix moyen du billet de 6.66 € en baisse par rapport à 2016. En 2017, la Corse a été la région qui a enregistré la plus forte hausse en termes de taux d'occupation des fauteuils.

Budget prévu 2017	467 500,00 €	Budget réalisé 2017	486 180,00 €
CTC	467 500,00 €	CTC	486 180,00 €
CNC	0,00 €	CNC	0,00 €

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et Essais
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2008	1,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3

ARTICLE 16.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
CTC	0 €	CTC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 18 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

PREAMBULE

La Cinémathèque régionale, créée en 2000, est hébergée au sein de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra » copropriété de la commune de Portivechju et de la Collectivité Territoriale de Corse, regroupant la Cinémathèque de Corse et le Centre Culturel de Portivechju. Un syndicat mixte assume la gestion du fonctionnement de l'immeuble, et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de réparation.

Pour mener à bien ses missions la Cinémathèque de Corse dispose d'espaces de stockage dotés de rayonnages mobiles et compacts, des magasins pourvus de mobilier à plans, du matériel de

numérisation pouvant traiter la plupart des formats existants, des capacités de diffusion étendues au numérique en 2015, un centre de documentation, une salle de cinéma de 129 places, des espaces d'expositions.

Le patrimoine conservé rassemble une collection propre à la Collectivité Territoriale de Corse et celle de l'association « la Corse et le Cinéma ». Il est constitué d'une collection non films (16 000 affiches, 50 000 tirages photographiques et 10 000 documents divers : press-book et photos) et d'une collection films composée de 24 840 bobines comprenant 8 079 copies/titres de films.

Cet établissement culturel a été administré en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création, puis a fait l'objet d'une reprise en régie en avril 2013.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- ✓ L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation).
- ✓ La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique.
- ✓ La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire.

La Cinémathèque adhère à de diverses institutions nationales et internationales : FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) ; FCAFF (Fédération des Cinémathèques et des Archives de Films de France) ; ANEPCCAV (Association Nationale des Enseignants et Partenaires Culturels des Classes Cinéma et Audiovisuel) ; Association Inédits, association européenne (images amateurs) ; AFRHC (Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma) ; CHR (Comité d'Histoire de la Radiodiffusion) ; Agence du Court Métrage.

Le mode de gestion en régie directe par la Collectivité Territoriale de Corse a été adopté par délibération n° AC/13.061 du 15 mars 2013 et prévoit la tenue d'un Conseil supérieur d'orientation et de gestion (CSOG) composé de représentants de la Collectivité Territoriale de Corse, des huit membres de l'association « La Corse et le cinéma », d'un représentant de l'INA, du CNC, de la Cinémathèque française et de l'Université de Corse.

1) ACQUISITIONS DE L'ANNEE

- **Non film** : Les acquisitions pour l'année 2017 ont permis d'enrichir les collections régionales de 9 affiches, 95 photos, 2 cinéromans, 1 plaquette publicitaire. Elles ont concerné des pièces ayant un intérêt majeur pour le patrimoine cinématographique régional dont notamment les affiches de *l'Arlésienne* d'André Antoine 1922, *L'Ornière* d'Edouard Chimot 1922, une affiche de grand Format de *Mon homme* d'Herbert Brenon 1924. Des documents liés aux carrières de deux acteurs du cinéma muet d'origine Corse: Charles de Rochefort et Gabriel de Gravone, mais aussi à celles de José Giovanni, Marie-José Nat, Phillipe Agostini, Maurice Cam, Tino Rossi... Enfin des documents mettant en scène des représentations de la vendetta à l'écran sont venus compléter les collections.
- **Film** : Les entrées concernent uniquement des dépôts, les collections films se sont ainsi enrichies de **45** éléments : **0** copies pellicules et **45** titres sur support divers. **43** titres sont des dépôts de films soutenus par la Collectivité Territoriale de Corse. Concernant les films amateurs : **3** dépôts ont été faits représentant **3** éléments.

Les dépôts sous forme de fichiers numériques sont en augmentation, il s'agit en majorité de production télévisuelle subventionnée par la Collectivité Territoriale de Corse. Ce ne sont pas des dépôts volontaires et le versement du solde de la subvention est conditionné par le dépôt contractuel.

2) PROGRES ET PROBLEMES DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION

- **Système de Surveillance de la température et de l'humidité** : Les magasins films de la Cinémathèque de Corse sont équipés d'un système de surveillance. Le dispositif se compose d'enregistreurs sans fil, d'un modem et d'un logiciel d'exploitation. Ce système a été développé et renforcé en vue d'en étendre la couverture aux locaux de stockage des périodiques, des affiches et des films amateurs.

Restauration : Dans le cadre des missions de conservation du patrimoine cinématographique, des travaux de restauration ont été entrepris principalement sur les archives non film :

- **Collection affiche :** Un chantier de restauration et d'entoilage d'affiches de film a concerné 52 affiches de film, dont 7 grands formats. Il s'agit de documents couvrant une période allant de 1906 à 1996, ayant chacun, à divers degrés, un lien avec la Corse.
- **Appareil cinématographique :** Le nombre d'appareil conservé à la cinémathèque de Corse est peu important : Il comprend quelques appareils professionnels et des appareils amateurs collectés sur le territoire. A cela s'ajoute, des appareils de précinéma acquis au cours des années, dans le dessein de présenter au public la naissance du cinématographe au travers d'appareils d'époque. Parmi ses objets un fonds provenant du premier cinéma de Bastia s'est avéré être d'un intérêt patrimonial certain pour l'Histoire du Cinéma comme pour celui de la connaissance de l'histoire du cinéma en région. Des appareils permettant la sonorisation de films muets dès les débuts du cinématographe, ont ainsi été identifiés et les travaux de restauration sont en cours. L'objectif premier étant d'en assurer la préservation et d'autre part de les remettre en état de présentation au public. Dans ce projet la cinémathèque de Corse a été assistée par M. Laurent Mannoni Directeur scientifique du Patrimoine et du Conservatoire des techniques de la Cinémathèque française et Membre du Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion (CSOG) de La Cinémathèque de Corse.

Œuvre déposée et Support de conservation : Les œuvres soutenues par la Collectivité de Corse font l'objet d'un dépôt à la cinémathèque de Corse. La finalité de ce dépôt contractuel étant d'assurer la conservation et la diffusion de la création insulaire. Le dépôt est devenu quasi systématique depuis 2014, toutefois les supports déposés par les producteurs étaient de nature très diverses et ne correspondaient pas toujours aux critères requis pour une conservation pérenne des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la production contemporaine. En 2017, des spécifications relatives au format et au support des œuvres déposées ont été transmises au fonds d'aide de la Collectivité Territoriale de Corse dans le but d'améliorer la qualité du dépôt. Cela s'est traduit par la mise à jour des conventions d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique et des « Règlements du fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle ».

3) CATALOGAGE DOCUMENTATION ET RECHERCHE

- **Non-film :** En ce qui concerne les collections affiche et photographies, la Cinémathèque régionale collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Il est consultable en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Cette année, des travaux sur les réseaux informatiques interne et externe ont engendré des interruptions de connexions importantes. L'avancement du catalogue des collections dans la base cinédoc est en baisse avec 580 documents traités.
- **Film :** l'inventaire des films professionnels est réalisé avec une base interne à la Cinémathèque de Corse. Elle permet une saisie élémentaire : titre, format, nombre de bobine, localisation de la copie. Elle est insuffisante à la mise en œuvre d'un véritable traitement documentaire.
Le film amateur fait l'objet des demandes de recherche les plus nombreuses. L'absence de base spécifique allonge le délai de traitement des demandes et ne permet pas une recherche autonome de la part de l'utilisateur. Malgré l'absence d'outil, une analyse documentaire effectuée de manière approfondie permet de fournir lors de la consultation un conducteur détaillé et une assistance personnelle aux chercheurs.
- **Base de données** Pendant plus de 10 ans la cinémathèque de Corse a entrepris de développer ses propres outils de traitement des données. Jusqu'en 2009 où le choix d'intégrer une base nationale s'est révélé productif en termes d'échange et d'enrichissement des connaissances générés par le travail collaboratif d'archives cinématographiques.
Désireuse de persévérer dans la voie d'un travail collaboratif, soucieuse de ne pas multiplier les outils, consciente de l'intérêt de collaborer à la constitution d'un catalogue national, la cinémathèque de Corse a fait une demande d'intégration de la base LISE pour le film

(professionnel et amateur). En septembre 2017, le CNC a indiqué le développement avec la Cinémathèque française et la Cinémathèque de Toulouse d'un nouvel outil qui devrait se mettre en place au premier semestre 2018 et il a bien été prévu d'en faire bénéficier la cinémathèque de Corse.

- **Appareils** 175 appareils et matériels cinématographiques divers ont été recensés : pré cinéma, appareil professionnel et amateur, petit matériel divers. En 2016 des inventaires parcellaires existants ont été complétés et regroupés en un inventaire global.
- **Demande de recherche** : En 2017, Le non film a fait l'objet de 11 demandes de recherches, 6 avaient spécifiquement trait à la Corse et à la méditerranée. 7 demandes ont abouties et 3 ont conduits à la mise à disposition de document.
S'agissant du film, la Cinémathèque de Corse a enregistré six demandes, dont une seule a donné suite à une recherche positive pour la Gaumont concernant 2 titres (Douce et Premier rendez-vous).

4) VALORISATION DES COLLECTIONS - PROGRAMMATION DE FILMS, EXPOSITIONS, PUBLICATIONS ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Programmation et diffusion : la vocation régionale de la Cinémathèque de Corse se traduit par l'organisation de projections in situ et hors site, sur l'ensemble du territoire insulaire. Le public accueilli en 2017 est de 6.272 spectateurs, 158 séances ont été organisées (intra et extra muros) :

- **1^{er} trimestre** : Le travail crève l'écran (cycle avec invités en partenariat avec Cinémotion, CorsicaDoc) ; Cinéma indien ; journée Amnesty international ; Kiarostami et ses amis ; L'autre Abel Gance (autres que Napoléon) ; complots et parano (cycle films d'espionnage) ; festival Des courts en hiver (5^{ème} édition, en partenariat avec Cinémotion et ville de Portivechju) ; ciné-gouters...
Des Invités : Olivier Azam, Linda Calderon, Pierre Carles, Françoise DAVISSE, Alain Epo, Jean-Louis Giovannoni, Laure Guillot, Jean-Pierre Levaray, Luc Joulé, Chloé Mazlo, Frédéric Pierrot, Delphine Vidoni
- **2^{ème} trimestre** : cycle Lucas Belvaux ; reprise festival CorsiDoc, KinoPolska 2 (festival corso-polonais, 2^{ème} édition) ; Cinéma du Réel (Hors les murs) ; Les Stuart de Corse (docu-conférence) ; Bastia à l'affiche (littérature et cinéma) ; Reprise de la Semaine de la Critique de Cannes ; ciné-gouters...
Des Invités : Isabelle Balducci, Katia Barylak, Lucas et Frédérique Belvaux, Hubert Charuel, Michèle Corrotti, Emilie Dequenne, Michel Ferracci, Lea Mysius, Annick Peigné-Giuly, Thierry de Peretti, Philippe Peretti, Charles Tesson, Bartłomiej Topa, Michel Vergé-Franceschi.
- **3^{ème} Trimestre** : L'été mais aussi tout au long de l'année la cinémathèque de corse propose des projections aux villes et villages de Corse : 48 séances ont été organisées pour 2.838 spectateurs. Un catalogue propose la diffusion de films du patrimoine cinématographique régional enrichi chaque année avec des productions récentes, toujours tournées sur le territoire. Au programme du dispositif nommé « Cinémathèque Itinérante » : une soixantaine de titres au catalogue (court, longs, documentaires et fictions), et 33 séances en 2017 (1.174 spectateurs).
- **4^{ème} Trimestre** : Festival « Architectures d'Automne » 3^{ème} édition (cinéma et architecture, en partenariat avec la Maison de l'Architecture de Corse) ; Les Rencontres du G.R.E.C. (Atelier de réécriture de scénario en partenariat avec le groupe de recherche et d'essais cinématographiques et cycle de projections) ; Vandeweerd, cinéaste du Réel ; Rencontre avec Philippe Lioret ; cycle Screwball comedy ; ciné-gouters...
Des invités : Michèle Casalta, Julien Donada, Pierre Filmon, Stéphane Gruet, Philippe Lioret, Christian Ruspini, Pierre-Yves Vandeweerd.

Valorisation : Un projet de valorisation autour de l'acteur Corse Gabriel de Gravone dont la finalisation était prévu en 2017 a été reporté en 2018. La manifestation se développait autour de l'organisation de projections, d'une exposition et d'une édition. Ce projet mené en collaboration avec l'association fondatrice de Cinémathèque de Corse « La corse et le cinéma », a donné lieu à des recherches fructueuses sur l'année écoulée. Le traitement documentaire des éléments collectés s'est achevé en fin d'année et les travaux de numérisation ont été initiés en 2017.

En prémisses de la manifestation, cela a donné lieu en juillet 2017 à la réalisation d'un ciné concert pour le film avec Gabriel de Gravone, «L'ARLESIENNE» d'André Antoine 1922 qui s'est déroulé dans la Cour du couvent de Vico dans le sud de l'île. Le ciné-concert a été interprété par l'orchestre Paris Classik, avec et sous la direction de Bertrand Cervera et Didier Benetti qui en avait signé la musique originale.

Participation à l'exposition « le patrimoine de la Corse : Da i Stantari a U cantu in paghella ». 16 septembre au 6 octobre. Exposition organisée par la collectivité territoriale offrant au public, un panorama de la diversité du patrimoine en Corse dans lequel s'inscrivent les archives cinématographiques. Aiacciu-Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse.

Corti-Musée de la Corse Jean-Charles Colonna : Samedi 16 septembre, 16h00. Dans le cadre de l'exposition du Musée « L'Americani. Les Corses d'Amérique », projections en présence de la réalisatrice Marie-Jeanne Tomasi, de deux films en miroir. L'AMERICANI (les Américains) de Marie-Jeanne Tomasi 1998/1999, 55mn et LOS CORSOS (les Corses), de Marie-Jeanne Tomasi. 1998/1999, 52 mn.

Bunifaziu- une manifestation de la ville de Bunifaziu- Espace Saint Jacques : 16, 17 et 18 septembre « la JSB, un club de football entre sport, histoire et patrimoine », Exposition et conférence de Didier Rey (maître de conférences à l'Université de Corse) proposaient entre autre de découvrir des images d'amateurs issus des fonds de la Cinémathèque régionale.

Mise à disposition d'éléments des collections : Des éléments des collections ont fait l'objet de cession, de prêt ou de mise à disposition :

- **Films** : Juin 2017 Sicilia Queer festival. Mise à disposition MIMI de Claire Simon pour une présentation par la réalisatrice. Octobre 2017 Festival Image de ville et Aix Marseille Université mise à disposition du Film Ava Basta de MJ Tomasi présenté par la réalisatrice. La Lezarde pour Scopre à Marignana le 27/07/17 pour leur cycle « Sinemà corsu cù discosse » en présence réal Gérard Leca.
Cessions d'images archives : pour l'Agence Lumière pour la manifestation « Festilumi 2017 » à Bunifaziu. 6 et 8 juillet 2017. Vidéo projections d'images d'archives sur les façades privatives face au Bastion.
- **Non film** : image numérisée extraite de l'archive « Le grand film officiel du voyage triomphal du Président Daladier en Corse-Tunisie-Algérie pour illustrer un manuel de Canopé Corse (À via di a lingua 3a).

Pédagogies : La Cinémathèque gère les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en région Corse : Ecoles Collèges et Lycées au cinéma pour laquelle la coordination départementale est confiée à des tiers. Partenaire des classes cinéma en Corse, elle intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat et propose des intervenants spécialisés. Elle accueille, tout au long de l'année, le jeune public pour des projections, dans le temps scolaire et extra-scolaire : de la maternelle au Lycée, les enfants participant aux nouvelles activités périscolaires et ceux des Centres de loisir. A Aiacciu, un atelier cinéma participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse » piloté par la Cinémathèque Française a été reconduit en 2017. En novembre, les ateliers de réécriture de scénario du GREC, Groupe de Recherches en Etudes Cinématographiques ont de nouveau été accueillis à la Cinémathèque de Corse.

5) BUDGETS, RELATIONS AVEC LES AUTORITES GOUVERNEMENTALES

Budget : Le budget connaît une légère augmentation pour 2017 de 4% en fonctionnement et une augmentation plus conséquente de 71 % en investissement. En fonctionnement, il s'est élevé à 84.000 € pour les actions de la cinémathèque et 100.000 € pour l'éducation à l'image (école collège et lycée, action menée par des tiers dans le cadre de marché public). En Investissement le montant alloué a été de 60.000 €. Les salaires des agents de la cinémathèque sont pris en charge sur le budget globale de la Collectivité Territoriale de Corse et gérés par la Direction des Ressources humaines.

Ressources humaines : La Cinémathèque de Corse comprend un effectif de treize agents de la Collectivité de Corse. En juillet 2017 un appel à candidature a été lancé par la Collectivité de Corse en vue du recrutement d'un Directeur-Conservateur pour la Cinémathèque de Corse. Treize candidatures sont parvenues, six candidats ont été auditionnés lors d'un jury et trois candidats en sélection finale ont transmis un mémorandum présentant leur projet pour la Cinémathèque. Le Président du Conseil exécutif de Corse devrait se prononcer sur un choix définitif au cours d'ici la fin du premier semestre 2018. Il est à noter que la responsable technique de la Cinémathèque a fait valoir son droit à congé pour convenances personnelles pour une durée de deux ans. Celle-ci devrait réintégrer la Cinémathèque de Corse d'ici septembre 2019. Enfin, le poste de responsable du patrimoine est actuellement vacant.

Rayonnement Territorial : via le dispositif de la Cinémathèque itinérante, des projets culturels et des partenariats avec le réseau associatif ; la Cinémathèque de Corse a été en relation avec de nombreuses communes insulaires.

Poste de consultation INA/CNC : une convention de coopération a été signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Institut National de l'Audiovisuel en présence du Centre National de l'Audiovisuel afin de proposer un service de consultation des collections de l'Ina au sein du centre de Documentation de la Cinémathèque de Corse. Bien qu'installé, la communication autour de cet outil n'a pas encore été mise en œuvre.

Relations internationales FIAF et autres

Adhésion/Affiliation : AFRCH -Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma/ Agence du Court Métrage/ Ailes du Désir (Les)/ANEPCCAV/ CHR - Comité d'Histoire de la Radiodiffusion/FIAF - Fédération Internationale des Archives du Film/ FCAFF - Fédération des Cinémathèques et Archives du Film de France/ Inédits, Association Européenne / Documentaire sur Grand Ecran/ Images en Bibliothèques.

Activités de programmation et de documentation : Cinémathèque Française/ Archives Française du Film-Centre National de la cinématographie/cinémathèque de Toulouse/institut Jean Vigo.

Des partenariats institutionnels et associatifs en Corse : Association Cinémotion/ Association corso-polonaise Platforma / Conservatoire de Musique et Dance Henri Tomasi / Ville d'Aiacciu/ Ville de Portivechju/ Association Sorru in Musica juillet / Maison d'Architecture de Corse /Réseau Canopé / Académie de Corse / Conseil départementales de Corse du Sud - Casa di Roccapina/ Musée National de la maison Bonaparte/ Archives Départementales de La Haute-Corse- Conseil Départemental de la Haute-Corse / Conseil Départemental de la Corse du Sud/ le FRAC / Le Festival Nautic de Bunifaziu.

Activités spéciales et autres réussites ou difficultés

Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion de la Cinémathèque : Le Conseil s'est réuni le 11 septembre 2017. Les résolutions prises concernent entre autres : la demande d'une réunion entre les élus des deux collectivités (Commune de Portivechju et Collectivité Territoriale de Corse) afin de trouver une solution à la problématique de conservation des archives de la Cinémathèque de Corse. Le constat de vacance deux postes essentiels au bon fonctionnement de la Cinémathèque de Corse a été établi par le CSOG, cela concerne le poste de responsable du patrimoine et le poste de responsable

technique. Le conseil a demandé à ce qu'un recrutement soit envisagé par la Collectivité de Corse pour le poste de Responsable du patrimoine. Enfin, le conseil après étude des candidatures au poste de Directeur-Conservateur a établi une « short list » de quatre candidats pour avis au Président du Conseil exécutif de Corse.

Association la Corse et le Cinéma : inscrite à la FIAF depuis 1994, fondatrice de la Cinémathèque de Corse, et membre du Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion de la Cinémathèque.

Par délibération de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013, un local au sein de la Cinémathèque de Corse doit être mis à disposition de l'association. A cette fin, des travaux dans les locaux ont été achevés en 2015. Une convention de mise à disposition a été proposée par la Collectivité Territoriale de Corse en aout 2016. L'association a souhaité apporter des modifications au contenu du document relatif à l'équipement des locaux. La convention est en cours d'élaboration.

Le renouvellement des conventions de dépôt et de conservation des collections de l'Association à la Collectivité Territoriale de Corse/ Cinémathèque de Corse, soit 40% des collections conservées, est toujours en cours de discussion.

Budget prévu	107 055 €	Budget réalisé	107055 €
CTC	107 055 €	CTC	107 055 €
CNC	0 €	CNC	0 €

Fonds d'aides à la création 2017

1 / 9

		DEMANDEUR		CP SS	VILLE SS	REGLEMENT	GENRE	DUREE	TITRE	AUTEUR REALISATEUR	COUT PREVISIONNEL	SUBVENTION ATTRIBUEE
1	1ER CT	Madame	Rachel LANG	67530	BOERSCH	5-1 Aide à l'écriture	LM FICT	90	MON LEGIONNAIRE	Rachel LANG	18 500 €	6 000,00 €
2	1ER CT	Monsieur	Thibaud OSCAR	92000	NANTERRE	5-1 Aide à l'écriture	DOC	60	PRIMA MATERIA	Thibaud OSCAR	4 000 €	3 500,00 €
3	1ER CT	Madame	Gisèle CASABIANCA	20200	BASTIA	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	LE CRI DES GOBLANDS	Gisèle CASABIANCA	5 000 €	3 500,00 €
4	1ER CT	Monsieur	Xavier TORRE	06200	NICE	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	LOUIS CAPAZZA	Xavier TORRE	4 000 €	3 500,00 €
5	2IEME CT	Monsieur	Florian RICHAUD	75020	PARIS	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	CLAIRE	Florian RICHAUD	4 238 €	3 500,00 €
6	2IEME CT	Monsieur	Edoardo MALVENUTI	20200	BASTIA	5-1 Aide à l'écriture	DOC	40	OTOGAR	Edoardo MALVENUTI	3 500 €	3 500,00 €
7	2IEME CT	Monsieur	François ROSSINI	20000	AJACCIU	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	GIRTEC, LES LEÇONS DU DESORDRE	François ROSSINI	3 500 €	3 500,00 €
8	2IEME CT	Monsieur	Yannick CASANOVA	75004	PARIS	5-1 Aide à l'écriture	DOC	56	JE SUIS...	Yannick CASANOVA	3 500 €	3 500,00 €
9	2IEME CT	Madame	Eloise CASANOVA	20200	BASTIA	5-1 Aide à l'écriture	DOC	30	DANIEL	Eloise CASANOVA	3 500 €	3 500,00 €
10	2IEME CT	Monsieur	Léandre Alain BAKER	75010	PARIS	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	LES CORSES ET L'AMERIQUE	Léandre Alain BAKER	3 500 €	3 500,00 €
11	2IEME CT	Monsieur	François CHARLES	75020	PARIS	5-1 Aide à l'écriture	DOC	90	O PD I	François CHARLES	3 500 €	3 500,00 €
12	3IEME CT	Madame	Marie-Jeanne TOMASI	20169	BUNIFAZIU	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	L'EFFACEMENT	Marie-Jeanne TOMASI	3 500 €	3 500 €
13	3IEME CT	Madame	Camille ZEHENNE	20000	AJACCIU	5-1 Aide à l'écriture	DOC	40	NOTRE VIE IDEALE COMPREND UNE TAVERNE	Camille ZEHENNE	4 096 €	3 500 €

Fonds d'aides à la création 2017

2 / 9

14	3IEME CT	Monsieur	Cyrill D'AGATA	20270	ALERIA	5-1 Aide à l'écriture	SERIE FICT	10*12'	CORSICAN	Cyrill D'AGATA	6 900 €	6 000 €
15	3IEME CT	Monsieur	Philippe GAUBERT	20214	CALINZANA	5-1 Aide à l'écriture	DOC	52	ÊTRE CORSE	Philippe GAUBERT	4 000 €	3 500 €
16	4IEME CT	Madame	Marie-Jeanne TOMASI	20169	BUNIFAZIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT	Marie-Jeanne TOMASI	3 500,00 €	3 500,00 €
17	4IEME CT	Monsieur	Domlnique MAESTRATI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	FRANCIS DE ROSSI	Domlnique MAESTRATI	4 500,00 €	3 500,00 €
18	4IEME CT	Monsieur	Vincent LAUNEY	75002	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	NC	O MA	Vincent LAUNEY	2 940,00 €	2 940,00 €
19	4IEME CT	Monsieur	Pascal TAGNATI	20167	ALATA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	90	LES COMETES	Pascal TAGNATI	6 500,00 €	5 000,00 €
20	4IEME CT	Monsieur	Ange BARAGLIOLI	20129	A BASTILICACCIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	80	SANGUINAIRES	Ange BARAGLIOLI	6 000,00 €	5 000,00 €
21	4IEME CT	Madame	Jessica PALUD	75020	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	NC	EMMY	Jessica PALUD	7 000,00 €	6 000,00 €
22	4IEME CT	Monsieur	Valécien BONNOT-GALLUCCI	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	30	L'INVITATION AU VOYAGE	Valécien BONNOT-GALLUCCI	3 500,00 €	3 000,00 €

23	1ER CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	ON M'A DONNE LA TERRE	Francescu ARTILY	19 424,00 €	7 500,00 €
24	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	5-2 Aide au développement et à l'innovation	SERIE FICT	26	OUVERT LA NUIT	Viviane ZINGG Philippe MARI Julie PERREARD	102 336,00 €	15 000,00 €
25	1ER CT	SARL	CINED	20231	VENACU	5-2 Aide au développement et à l'innovation	LM FICT	80	GOOD MORNING	Bahij HOJEU Rachid EL DAIF	15 417,00 €	15 000,00 €
26	1ER CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	ZERO FRAZIU	Jean-Michel SCHIAVO	11 602,00 €	5 000,00 €

Fonds d'aides à la création 2017

3 / 9

27	2IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20240	VINTISARI	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	LE CEDRAT DE CORSE – UN ZESTE DE RECONQUETE	Bernadette SPASUNOJ Dominique TIBERJ	10 034,00 €	10 000,00 €		
28	3IEME CT	SARL	PIANO SANDO FILMS	75089	PARIS	5-2 Aide au développement et à l'innovation	CM FICT	20	LA SYMPHONIE DES MARTEAUX	Marc GURUNG	4 303,39 €	3 000 €		
29	3IEME CT	SAS	ZIA MARIA FILMS	20166	PURTICCIU	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	NAPOLEON, INSULAIRE DANS L'ÂME	Isabelle BALDUCCHI	15 882,10 €	10 000 €		
30	3IEME CT	SARL	GHJACHJARELLA PRODUZIONE	20200	BASTIA	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	CORSE, POUVOIR AU FEMININ	Julie MORALES	36 350,00 €	10 000 €		
31	3IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20000	AIACCIU	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	52	JOSEPH CASTAGNA LIBRA	Frederika SONZA	16 213,00 €	10 000 €		
32	3IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	5-2 Aide au développement et à l'innovation	SERIE FICT	42*5'	STUDIENTE - SAISON 2	Baptiste AGUSTINI-CROCE Jacques Antoine	22 500,00 €	10 000 €		
33	3IEME CT	SARL	STANLEY WHITE	20000	AIACCIU	5-2 Aide au développement et à l'innovation	DOC	90	L'INEMATE NDIRE TEMPS : NAOMI KAWASE - VERS LA LUMIERE	Yannick CASANOVA	16 193,00 €	10 000 €		
34	4Ieme CT	SAS	TIRESIAS FILMS	75007	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures	DOC	52	CLAIRE	Florian RICHAUD	26 460,00 €	10 000,00 €		
35	4Ieme CT	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures	LM FICT	90	CORSICALAND	Gérard GUERRIERI	38 375,80 €	10 000,00 €		
36	4Ieme CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures	CM FICT	40	LE PUISSANT ROYAUME	Julien MEYNET	22 243,00 €	10 000,00 €		
37	4Ieme CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures	LM FICT	85	UN VIAGGIO A TEULADA	Nicola CONTINI	81 658,00 €	15 000,00 €		
38	4Ieme CT	SARL	CHEVALDEUXTROIS	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures	LM FICT	90	MON LEGIONAIRE	Rachel LANG	81 490,00 €	15 000,00 €	251 940,00 €	222 000,00 €
											TOTAL REALISE 2017		TITRE I - Article 4.2	

Fonds d'aides à la création 2017

4 / 9

39	1ER CT	SARL	AURORA FILMS	75009	PARIS	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	25	SOUVENIR INOUBLIABLE D'UN AMI	Wissam CHARAF	91 874,00 €	40 000,00 €		
40	1ER CT	SARL	ACIS PRODUCTIONS	75003	PARIS	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	20	PAOLA	Gaëlle TARDITI	93 164,00 €	30 000,00 €		
41	2IEME CT	SARL	LES FILMS PORTAIS	75012	PARIS	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	10	AU COMMENCEMENT	Isabelle D'OLCE	123 251,42 €	40 250,00 €		
42	2IEME CT	SARL	APACHE FILMS	75010	PARIS	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	26	APRES LES ARMES	Jean-Louis ORLANDETTI	130 598,44 €	40 250,00 €		
43	2IEME CT	SARL	EPOQUE FILMS	75005	PARIS	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	14	STROMBA	Jules ZINGG	143 120,00 €	40 000,00 €		
44	2IEME CT	SARL	LES FILMS DU DIMANCHE	76000	ROUEN	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT		SUR LA TERRE NUE	Julie PERREARD	113 002,00 €	40 000,00 €		
45	2IEME CT	SARL	FOLLE ALLURE	71510	ALUZE	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	40	AU COEUR DES FEMMES	Marie MURCIA	113 341,00 €	30 000,00 €		
46	2IEME CT	SAS	ALLINDI	20090	AIACCIU	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	DOC AUT	40	ROSSI E TURCHINI : L'ODEUR DU GAZ	Jean-Louis TOGNETTI	59 754,20 €	30 000,00 €		
47	3IEME CT	SARL	LES FILMS DU BILBOQUET	60270	GOUVIEUX	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	DOC AUT	59	L'ULTIMU SOGNO	Lisa REBOULLEAU	130 051,00 €	40 250 €		
48	3IEME CT	SARL	STANLEY WHITE	20000	AIACCIU	5-4 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	45	A PROPOS DE BIG IN VIETNAM	Thierry DE PERETTI	80 024,60 €	30 000 €		
49	4IEME CT	SARL	LES FILMS DU CYGNE	74000	ANNECY	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	18	LA VEUVE SAVERINI	Loïc GAILLARD Wilfried MEANCE	165 275,00 €	40 000,00 €		
50	4IEME CT	SARL	MOUVEMENT	20000	AIACCIU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	DOC AUT	45	L'EDEN	Camille ZEHENNE	84 423,00 €	30 000,00 €		
51	4IEME CT	SARL	C4 PRODUCTIONS	20220	L'ISULA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	FICT	14	AIO ZITELLI	Frédéric BERTOCCHINI Jean-Marie ANTONINI	144 527,00 €	40 000,00 €	TOTAL REALISE 2017	TITRE I - Article 6
52	4IEME CT	SARL	CHAJACHJARELLA PRODUCTION	20600	BASTIA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de	DOC AUT	59	L'ÉTÉ INACHEVE	Pascal REGOLI	96 089,98 €	30 000,00 €	500 750,00 €	450 000,00 €

Fonds d'aides à la création 2017

5 / 9

53	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LOCU DI MORTE	Julien MEYNET	124 439,00 €	35 000,00 €
54	1ER CT	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	COMME DES GEANTS	Dominique MAESTRATI	145 206,00 €	40 000,00 €
55	1ER CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE SYNDROME FESCH	Frederika SONZA	118 992,00 €	25 000,00 €
56	1ER CT	SARL	STORIA PRODUCTIONS	20100	SARTE	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	I CHIAMU AGHIALESU, U CANTU LIBERU	Pierre-Antoine BERETTI	112 200,00 €	40 250,00 €
57	1ER CT	SARL	VISION INTERNATIONALE CORSICA	20123	PILA E CANALI	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	POZZO DI BORGIO	Tania RAKHMANOVA	139 999,00 €	40 000,00 €
58	2IEME CT	SARL	PAGES & IMAGES PRODUCTION	34000	MONTPELLIER	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LA VIE DE MIMI	Laure PRADAL	108 520,00 €	20 000,00 €
59	2IEME CT	SARL	MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	90	UNE EXCURSION EN CORSE	Jean-Michel MARTINETTI Laurent Jacques	130 430,00 €	28 988,00 €
60	2IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AFA	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	L'AMIRAL REBELLE	Mathieu PROUST	132 460,00 €	35 000,00 €
61	2IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	ON M'A DONNE LA TERRE	Francescu ARTILY	140 122,42 €	40 000,00 €
62	3IEME CT	SARL	LES FILMS DU TOURBILLON	20214	CALINZANA	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CHAUDER, LES HORIZONS PERDUS	Laurent BILLARD	108 775,00 €	25 000 €
63	3IEME CT	SARL	ARMONI PRODUCTIONS	13007	MARSEILLE	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	UNE ROUTE ENTRE NOUS	Jean-Louis ANDRE	129 124,00 €	22 000 €
64	3IEME CT	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	5-9 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MARC BIANCARELLI, LE PUNK DES LETTRES CORSES	Sébastien BONIFAY	122 454,00 €	25 000 €
65	4IEME CT	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	JEAN-PHILIPPE RICCI, DESIR ET TEMPERATURE DE JEU	Charles DUBOIS	120 550,00 €	30 000,00 €

Fonds d'aides à la création 2017

6 / 9

66	4eme CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	JOSEPH, CASTAGNA LIBERA	Frederika SONZA	146 754,00 €	35 000,00 €
67	4eme CT	SARL	SYMPHONIA FILMS	78500	SARTROUVILLE	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CANADAIR, SUR LA TERRE COMME AU CIEL	Vincent CONTANDIN FERNANDEL	104 340,00 €	25 000,00 €
68	4eme CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LES FLAMMES DU PARADIS	Jean FROMENT	160 087,00 €	35 000,00 €
69	4eme CT	SARL	INTERVISTA PROD	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	VEDERE E CREDERE PHILIPPO SORCINELLI, CROIRE ET VOIR	Michèle DON IGNAZI Isabelle PORTE	83 505,00 €	20 000,00 €
70	4eme CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CATALUNYA 2017	Marie-Pascale CASTELLI Paul CHIESA	137 569,00 €	30 000,00 €
71	4eme CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DIMENSION HORIZONTALE	Roberto DELLA TORRE	94 839,00 €	30 000,00 €
72	4eme CT	SARL	LES FILMS D'UN JOUR	75005	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MURS REBELLES	Hélène BUSSIÈRE	71 611,00 €	15 000,00 €

Fonds d'aides à la création 2017

73	1ER CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	5-11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	9*90	ARTE VIVU	Phillippe RAFFALLI	515 490,69 €	108 000,00 €
74	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	5-11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	60	LA PASSION DE MARIA GENTILE	Paul ROGNON	104 849,00 €	15 000,00 €
75	2IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AFA	5-11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	60	FESTIVAL DE PÂQUES D'AIX-EN-PROVENCE	Paul ROGNONI	187 726,01 €	20 000,00 €
76	3IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	5-11 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	3*60'	CONCERTS A LA BOUGIE - A BANDITA	Paul ROGNONI	252 265,00 €	41 000 €
77	4Ieme CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	4.10 Aide à la captation - recréation de spectacles vivants	CAPT	60	CAPTATION ZAMBALLARANA	Paul ROGNONI	83 949,00 €	11 000,00 €

78	1ER CT	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	5-10 Aide à la production de séries	SERIE DOC	5*52	L'EPOPEE BASTAISE	Lionel BOISSEAU	498 489,96 €	57 500,00 €		
79	3IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	5-10 Aide à la production de séries	SERIE FICT	20*20'	OUIVERT LA NUIT	Vivianne ZINGG Phillippe MARI	1 402 621,51 €	200 000 €		
80	3IEME CT	SAS	AUTHENTIC PROD (AUTHENTIC MEDIA)	75010	PARIS	5-10 Aide à la production de séries	SERIE FICT	8*52'	LE TEMPS EST ASSASSIN	Claude-Michel ROME	12 931 560,00 €	220 000 €		
81	4Ieme CT	SAS	MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.9 Aide à la production de séries	SERIE DOC	10*52	FORA DI STRADA - SUR LES SENTIERS DE CORSE	Jean-Michel MARTINETTI Laurent-Jacques COSTA	510 072,00 €	60 000,00 €	TOTAL REALISE 2017	TITRE I - Article 8
82	1ER CT	SAS	OMNICUBE	20600	BASTIA	5-8 Aide à la production de téléfilms	TV FILM	90	LA VIE OU LA PLUIE	Lavinie BOFFY	436 000,00 €	70 000,00 €	1 398 738,00 €	1 428 000,00 €

Fonds d'aides à la création 2017

8 / 9

83	2IEME CT	SARL	OFFSHORE	75002	PARIS	5-3 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	90	NAUFRAGES	Dominique LIENHARD	2 590 000,00 €	200 000,00 €		
84	3IEME CT	SARL	CINED PRODUCTION	20231	VENACU	5-3 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	80	GOOD MORNING	Rachid EL DAIF Bahij HOJEIJ	183 737,00 €	30 000 €		
85	3IEME CT	SA	IOTA PRODUCTION	1310	LA HULPE (Belgique)	5-3 Aide à la production de long-métrage	LM DOC	90	ICARE OU LA MESURE DES CHOSES	Patric JEAN	380 811,56 €	32 000 €	TOTAL REALISE 2017	TITRE I - Article 7
86	4Ieme CT	SARL	NOODLES PRODUCTION	75647 CEDEX 13	PARIS	4.7 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	90	ATTARABI ET MIKELATS	Eugène GREEN	1 459 604,00 €	170 000,00 €	432 000,00 €	432 000,00 €

2 583 428,00 €

87	1ER CT	SARL	FOLLE ALLURE	71510	ALUZE	1-14 Aide à la musique de films	CM FICT	30	BEATRICE	Frédéric POGGI Rinatu FRASSATI	7 981,00 €	5 500,00 €		
88	1ER CT	SARL	CORSE TV	83170	TOURVES	1-14 Aide à la musique de films	DOC	52	ALGAGHJILI MURTALI	A Filetta Patrick CHATARD	25 000,00 €	6 000,00 €		
89	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20167	AFA	1-14 Aide à la musique de films	DOC	10*26	L'APPEL DU BLEU - SAISON 4	Angélique et Jean-Claude NACHON Georges ANTONI	20 713,00 €	6 000,00 €		
90	1ER CT	SAS	OMNICUBE	20600	BASTIA	1-14 Aide à la musique de films	FICT	90	LA VIE OU LA PLUIE	Pierre GAMBINI Lavinie BOFFY	44 089,00 €	15 000,00 €		
91	3IEME CT	SARL	MOUVEMENT	20000	AJACCIU	1-14 Aide à la musique de films	SERIE	8*26	BACK TO CORSICA	Félicia VITI Cécile VARGAFTIG Philippe RAFFALLI	28 536,00 €	14 000 €	46 500,00 €	

92	3IEME CT	SARL	TRIPTYQUE FILMS	75014	PARIS	5-12 Aide à la diffusion des œuvres corses	LM FICT	143	LA LIBERTE (I PAISANI)	Guillaume MASSART Adrien MITTERRAND	24 320,00 €	12 000 €	12 000,00 €	
----	----------	------	-----------------	-------	-------	--	---------	-----	------------------------	--	-------------	----------	-------------	--

Fonds d'aides à la création 2017

9 / 9

93	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOC	25'	RETOUR AU VILLAGE	Flora PESENTI	41 634,38 €	20 000,00 €	
94	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	FICT	15'	VERITA	Sébastien THEVENET	42 488,81 €	20 000,00 €	
95	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	FICT	15'	PARTITION INACHEVEE	Marie ABBENATI	41 889,31 €	20 000,00 €	
96	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOC	20'	UNE HISTOIRE SILENCIEUSE	Georgette AL RAHI	40 974,25 €	20 000,00 €	
97	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	FICT	20'	SECTION D'EPREUVE	Antoine BARGAIN	41 416,25 €	20 000,00 €	
98	4ème CT	ASSOCIATION	GREC	75010	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	FICT	15'	LA ISOLA	Chloé DUVAL	41 986,32 €	20 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL:											2 761 928,00 €		2 641 928,00 €

TITRE I : SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

ARTICLE 4 - Soutien à l'émergence et au renouveau des talents

4.1 - Le déploiement de l'opération Talents en Corse
minimum de cinq mille euros (5 000 €). Le CNC accompagne financièrement l'effort de la Région dans la limite de 5 KE par territoire régional et par an

4.2 - Le soutien relatif à Facilités et au développement
Une subvention forfaitaire globale annuelle

4.3 - Soutien l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence
Le CNC pour 2€ de la subvention destinée à soutenir l'intervention financière de la Région dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an.

ARTICLE 5 - Aide à l'écriture, au développement et à la production de projets d'œuvres pour les nouveaux médias
Une subvention annuelle forfaitaire

ARTICLE 6 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée

ARTICLE 7 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée

ARTICLE 8 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles

ARTICLE 9 - Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les collectivités locales

ARTICLE 11.1 - Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film

ARTICLE 11.2 - Le soutien au développement de la filière

ARTICLE 12 - Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages

PREVISIONNEL 2017

CNC	CTC	TOTAL
3 000,00 €	7 500,00 €	10 500,00 €
0,00 €	323 000,00 €	323 000,00 €
4 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
150 000,00 €	300 000,00 €	450 000,00 €
144 000,00 €	288 000,00 €	432 000,00 €
420 000,00 €	840 000,00 €	1 260 000,00 €
100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €
0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €

REALISE 2017

CNC	CTC	TOTAL
3 000,00 €	7 500,00 €	10 500,00 €
0,00 €	323 000,00 €	323 000,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
150 000,00 €	300 000,00 €	450 000,00 €
144 000,00 €	288 000,00 €	432 000,00 €
420 000,00 €	840 000,00 €	1 260 000,00 €
100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €
9 600,00 €	38 400,00 €	48 000,00 €
0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €

PREVISIONNEL 2018

CNC	CTC	TOTAL
3 000,00 €	7 500,00 €	10 500,00 €
0,00 €	323 000,00 €	323 000,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
150 000,00 €	300 000,00 €	450 000,00 €
144 000,00 €	288 000,00 €	432 000,00 €
420 000,00 €	840 000,00 €	1 260 000,00 €
100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €
0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €

TITRE II - SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION AUDIOVISUELLE ET AU DEVELOPPEMENT DES PORTAGE

ARTICLE 13 - Actions de diffusion culturelle

- H) **Soutien aux festivals**
 - 1) Soutien à la diffusion des œuvres académiques
 - 2) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	202 000,00 €	202 000,00 €
13 300,00 €	12 540,00 €	25 840,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	202 000,00 €	202 000,00 €
13 300,00 €	12 540,00 €	25 840,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	202 000,00 €	202 000,00 €
13 300,00 €	12 540,00 €	25 840,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 14 - Dispositif régional d'éducation à l'image
Lycées et collèges au cinéma, Collège au cinéma, Ecole et cinéma

CNC	CTC	TOTAL
0 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
2 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €

ARTICLE 15 - Dispositif régional d'éducation à l'image pluriscolaire : Des ciné-clubs dans les établissements scolaires
Le CNC a été autorisé afin de relancer les ciné-clubs sur tout le territoire en s'appuyant sur les journées au service civique.

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 17 - Les ateliers d'éducation à l'image hors temps scolaire
opérations « Passagers d'images » et « Des cinés, la vie ! ».

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 18 - Actions de formation professionnelle relatives aux métiers de la diffusion culturelle (facultatif)

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

TITRE III - SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 19 - Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié

ARTICLE 19.4 - Le soutien aux réseaux de salles

CNC	CTC	TOTAL
22 200,00 €	407 500,00 €	429 700,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
22 200,00 €	407 500,00 €	429 700,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
22 200,00 €	407 500,00 €	429 700,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 19.5 - Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	103 500,00 €	103 500,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	103 500,00 €	103 500,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	103 500,00 €	103 500,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 19.6 - Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique (facultatif)

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

CNC	CTC	TOTAL
0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL

CNC	CTC	TOTAL
304 500,00 €	3 511 650,00 €	3 816 150,00 €

CNC	CTC	TOTAL
304 500,00 €	3 511 650,00 €	3 816 150,00 €

CNC	CTC	TOTAL
304 500,00 €	3 511 650,00 €	3 816 150,00 €

Accusé de réception

Objet	APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2018 DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20181025-022774-AU
Identifiant interne	022774
Date de réception par la préfecture	9 novembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 octobre 2018
Code nature de l'acte	6
Classification	8.9

[Fermer](#)

